

Année académique 2022-2023

Annexe au règlement des études de l'Université du Luxembourg

approuvée par arrêté ministériel du 6 septembre 2022

Partie I : Programmes de bachelor

Annexe 1.113.1	Bachelor en Sciences de l'éducation
Annexe 1.114.1	Bachelor en Enseignement musical
Annexe 1.211.1	Bachelor en Dessin d'animation
Annexe 1.288.1	Bachelor en Cultures Européennes
Annexe 1.311.1	Bachelor en Sciences économiques
Annexe 1.313.1	Bachelor en Psychologie
Annexe 1.411.1	Bachelor en Comptabilité et Fiscalité
Annexe 1.413.1	Bachelor en Gestion
Annexe 1.421.1	Bachelor en Droit
Annexe 1.533.1	Bachelor en Physique
Annexe 1.541.1	Bachelor en Mathématiques
Annexe 1.588.1	Bachelor en Sciences de la vie
Annexe 1.613.1	Bachelor en Informatique appliquée
Annexe 1.613.2	Bachelor en Informatique appliquée en formation continue
Annexe 1.688.1	Bachelor en Science informatique
Annexe 1.710.1	Bachelor en Ingénierie
Annexe 1.912.1	Bachelor en Médecine
Annexe 1.923.1	Bachelor en Sciences sociales et éducatives

Annexe 1.113.1 Bachelor en Sciences de l'éducation

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences de l'éducation propose une formation approfondie alliant savoir académique et pratique. Le Bachelor en Sciences de l'éducation prépare à une carrière dans l'enseignement dans les écoles fondamentales, les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général et dans le domaine des enfants à besoins spécifiques (EBS) au Luxembourg. Le programme permet également la poursuite d'études au niveau du master.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- a) Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- b) Soutien et encouragement du développement d'une personne majeure et socialement responsable ;
- c) Diagnostic et évaluation des performances ;
- d) Communication, soutien et conseil ;
- e) Organisation et développement de l'école ;
- f) Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Plus particulièrement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- a) Apprendre comment apprendre et apprendre comment enseigner. Les étudiants s'approprient des concepts théoriques pour analyser leurs propres activités d'apprentissage et d'enseignement et celles de leurs pairs ;
- b) Se développer dans une communauté d'apprenants. S'intégrant dans une communauté d'apprenants les étudiants profitent de toutes sortes de ressources (matérielles, technologiques, conceptuelles, sociales et autres). Tout au long de leurs études, ils sont accompagnés par des tutorats pour créer, documenter, analyser et évaluer leurs initiatives personnelles et les projets de recherche ;
- c) Être responsable comme acteur et comme auteur : Les étudiants sont responsables de leur propre développement professionnel. Le programme met l'accent sur la diversité des itinéraires individuels et culturels ;
- d) Produire, analyser et interpréter des activités de recherche : Dès le début de leurs études, les étudiants entreprennent des recherches collaboratives et individuelles dans des sites d'éducation variés, produisant ainsi des données servant de ressources pour des activités de formations ultérieures ;
- e) Articuler entre le travail académique et l'intervention dans l'école fondamentale du Luxembourg. Dès les premières semaines de leur formation, les étudiants interviennent dans l'école fondamentale en procédant à des pratiques d'enseignement et des recherches.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences de l'éducation sera capable de :

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner dans des écoles, depuis l'éducation précoce jusqu'à dans les établissements de la voie de préparation ou EBS ;
- b) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;
- c) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;
- d) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- e) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- f) Développer une attitude de chercheur ;

- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- i) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- j) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;
- k) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;
- l) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation est proposé par la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Ses langues d'enseignement sont le luxembourgeois, le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications définies à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le programme garantit les qualifications nécessaires pour l'enseignement dans tous les cycles de l'École fondamentale, dans les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général et dans le domaine EBS au Luxembourg.

Accès et admission

Il n'y a pas de prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences de l'éducation.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences de l'éducation est de cent-vingt (120).

Pour être éligible au programme du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE), il faut :

- Rédiger une lettre de motivation en français et en allemand sur la base des consignes de rédaction fournies ;
- Compléter un questionnaire en ligne sur la motivation à devenir enseignant ;
- Si et seulement si les conditions sanitaires ne permettent pas l'organisation de l'examen-concours d'admission, fournir à l'administration du BScE les relevés des notes des quatre dernières années d'études secondaires en se référant aux consignes fournies et seront prises en compte seulement si les conditions sanitaires ne permettent pas l'organisation de l'examen-concours d'admission ;
- Réussir et être placé en rang utile à l'examen-concours d'admission organisé une fois par année au début du mois de juillet. L'épreuve d'examen comporte à la fois des tests cognitifs (épreuves de contenu) et non-cognitifs (6e partie).

L'examen-concours est constitué de six épreuves :

- a) Partie 1 : connaissances mathématiques ;
- b) Partie 2 : connaissances scientifiques ;
- c) Partie 3 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue française ;
- d) Partie 4 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue allemande et de la langue luxembourgeoise ;
- e) Partie 5 : épreuve de compréhension écrite de la langue anglaise.

Une sixième partie de l'examen (épreuve non-cognitive) recueille des informations générales sur les candidats et ses expériences. Cette partie obligatoire n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen.

Tout candidat qui a rédigé et envoyé sa lettre de motivation dans les délais impartis, qui réussit aux épreuves cognitives de l'examen-concours d'admission et qui est classé en rang utile sur la base des notes obtenues à la lettre de motivation et aux épreuves cognitives du test d'admission est sélectionné.

Un jury d'admission nommé par le doyen est en charge de la décision finale d'admission des candidats. Le jury est composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales, du Directeur de programme du Bachelor en Sciences de l'éducation, du ou des Directeurs adjoints du Bachelor en Sciences de l'éducation et du psychométricien en charge du traitement des données relatives à l'examen. Au besoin, les développeurs d'items (ou certains d'entre eux) peuvent être adjoints au jury.

Le jury d'admission définit les critères de réussite à l'examen-concours. Si, sur la base de ces critères, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le jury d'admission peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le jury d'admission définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

L'admission est proposée dans l'ordre suivant :

1. Les cent-vingt (120) premiers étudiants repris sur le classement établi par le jury d'admission reçoivent une offre d'admission.
2. Les places offertes qui n'ont pas été acceptées dans le délai applicable (pas d'inscription) sont proposées aux candidats repris sur la liste d'attente (cinquante étudiants) selon l'ordre d'apparition dans la liste, déterminé par le ranking établi par le jury d'admission.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences de l'éducation est de deux cent quarante (240). Le Bachelor en Sciences de l'éducation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de huit (8) semestres d'études.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation est organisé en deux cycles d'études :

- Cycle d'études 1 : semestres d'études 1-4 (formation de base)
- Cycle d'études 2 : semestres d'études 5-8 (approfondissement et accentuation)

L'accès au cycle d'études 2 est réservé aux étudiants ayant :

- Accompli avec succès les trois (3) « temps de terrain » et ayant reçu la validation de leur portfolio de développement professionnel ;
- Effectué leur semestre de mobilité ou pouvant bénéficier d'une dérogation.

Au sein du Bachelor en Sciences de l'éducation, nous veillons à assurer une alternance entre des modes d'apprentissages divers, basés sur différentes approches centrées sur :

- Les enseignants ;
- La co-construction de connaissance des étudiants ;
- Le travail autonome ;
- Des activités d'apprentissages et projets pédagogiques ;
- Des temps de terrain ;
- Des activités online.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation établit un système de tutorats pour certains modules ou travaux à réaliser par les étudiants.

L'évaluation des cours se déroule soit sous forme d'un examen écrit, soit sous forme d'un travail de fin de semestre, soit sous forme d'évaluation continue. La combinaison d'un examen écrit avec une autre forme d'évaluation n'est pas autorisée.

Plan d'études (modules)

Le Bachelor en Sciences de l'éducation se structure autour de dix (10) domaines de compétences :

1. Learning and Development
2. Teaching and Schooling
3. Researching in Schools
4. Language Education
5. Mathematics Education
6. Science Education
7. Physical Education
8. Aesthetics Education
9. Value Education
10. Classroom Tutoring and Portfolio

Pour le Bachelor en Sciences de l'éducation, les crédits ECTS par module sont à valider comme suit :

Bachelor en Sciences de l'éducation : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSCE-101	Learning and development	10	1-4	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-102	Teaching and schooling	24	1, 3-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-103	Researching in schools	10	2-4, 6	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-104	Language education	32	1-5, 7-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-105	Mathematics education	20	1-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-106	Science education	13	1, 3-4	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-107	Physical education	16	1-6	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-108	Aesthetics education	11	3-4	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-109	Values education	6	5-6	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-110	Internship and portfolio 1+2	10	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Stage, Portfolio
BSCE-111	Internship and portfolio 3/4	5	3	Obligation	n.d.	div.	Stage, Portfolio
BSCE-112	Internship and portfolio 5+6	14	5-6	Obligation	n.d.	div.	Stage, Portfolio
BSCE-113	Internship and portfolio 7+8	26	7-8	Obligation	n.d.	div.	Stage, Portfolio
BSCE-114	Mobilité	30	3-4	Obligation	n.d.	n.d.	Mobilité
BSCE-115	Bachelor thesis	13	7-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Thèse

¹⁾ Au sein du Bachelor en Sciences de l'éducation, chaque module ne recouvre qu'un seul et unique cours dans le domaine de compétences. La compensation des cours dans un module n'est donc pas applicable dans le programme de formation.

Le module « Internship and portfolio » est un élément visé à l'article 35, paragraphe 3, point 6°, lettre b), de la Loi qui ne débouche pas sur une note. En cas de non-validation, la note de zéro (0) sera toutefois attribuée (article 31, paragraphe 3, du présent règlement).

Les cours :

- Temps de Terrain A1
- Temps de Terrain A2
- Portfolio A1

- Portfolio A2

sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi. Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme.

Annexe 1.114.1 Bachelor en Enseignement musical

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Enseignement musical est une formation approfondie alliant savoir académique et pratique. Elle prépare à l'enseignement musical formel et non formel.

Le Bachelor en Enseignement musical permettra aux futurs diplômés de briguer un poste dans l'enseignement musical public et privé (Conservatoires, écoles de musique régionales et locales, écoles de musique privées) ou de travailler dans le secteur de l'éducation non formelle (les maisons relais, crèches, maisons de soins, maisons de retraites, centres pénitentiaires, foyers du jour, foyers pour réfugiés, ateliers protégés). Le programme permet également la poursuite d'études au niveau du master.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- a) Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- b) Soutien et encouragement du développement d'une personne majeure et socialement responsable ;
- c) Diagnostic et évaluation des performances ;
- d) Communication, soutien et conseil ;
- e) Organisation et développement de l'école ;
- f) Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Plus particulièrement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- a) Apprendre comment apprendre et apprendre comment enseigner la musique ou encadrer des activités musicales. Les étudiants s'approprient des concepts théoriques pour analyser leurs propres activités d'apprentissage et d'enseignement et celles de leurs pairs ;
- b) Se développer dans une communauté d'apprenants. S'intégrant dans une communauté d'apprenants les étudiants profitent de toutes sortes de ressources (matérielles, technologiques, conceptuelles, sociales et autres). Tout au long de leurs études, ils sont accompagnés par des tutorats pour créer, documenter, analyser et évaluer leurs initiatives personnelles et les projets de recherche ;
- c) Être responsable comme acteur et comme auteur : Les étudiants sont responsables de leur propre développement professionnel. Le programme met l'accent sur la diversité des itinéraires individuels et culturels ;
- d) Produire, analyser et interpréter des activités de recherche : Dès le début de leurs études, les étudiants entreprennent des recherches collaboratives et individuelles dans des sites éducatifs et sociaux variés, produisant ainsi des données servant de ressources pour des activités de formations ultérieures ;
- e) Articuler entre le travail académique et l'intervention dans les écoles de musique du Luxembourg. Dès les premières semaines de leur formation, les étudiants interviennent dans des contextes musicaux variés en procédant à des pratiques d'encadrement, d'enseignement et des recherches.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Enseignement musical sera capable de :

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner la musique dans des institutions de l'enseignement musical formel et/ou pouvoir encadrer des activités musicales dans des institutions sociales (non-formel) ;
- b) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves ou participants, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;

- c) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;
- d) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- e) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- f) Développer une attitude de chercheur ;
- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- i) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- j) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;
- k) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;
- l) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Le Bachelor en Enseignement musical propose trois filières :

- Instrument/chant
- Solfège
- Éveil musical (*Elementare Musik Pädagogik*, EMP)

Le Bachelor en Enseignement musical est proposé par la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales en collaboration avec le Conservatoire du Nord, le Conservatoire de la Ville de Luxembourg et le Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Ses langues d'enseignement sont le luxembourgeois, le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Enseignement musical mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Enseignement musical sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (C1)
 - b. Allemand (C1)
 - c. Luxembourgeois (B2)
 - d. Anglais (B2)
- B. Un diplôme d'une division de l'enseignement musical au Grand-Duché de Luxembourg visée à l'article 3 de la Loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ou équivalent :
 - Pour la filière « Instrument/chant », un diplôme de la division moyenne spécialisée (min. 50/60 points), anc. 1^{er} prix;
 - Pour la filière « Solfège », un diplôme de la division moyenne spécialisée (min. 50/60 points) en solfège et un diplôme de la division moyenne en instrument d'accompagnement (p.ex. : Piano) ;
 - Pour la filière « Éveil musical », un diplôme de la division moyenne (min. 50/60 points) en solfège et un diplôme de la division moyenne en instrument d'accompagnement (p.ex. : Piano).Les candidats ne possédant pas les diplômes requis peuvent passer par une audition et une épreuve écrite.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Enseignement musical est de vingt-cinq (25).

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Enseignement musical sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats des diplômes ou des concours passés dans un conservatoire ou une école de musique.
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation et de l'interview.

Si, sur la base des critères énumérés ci-dessus, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le jury d'admission peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le jury d'admission définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

Un jury d'admission nommé par le doyen est en charge de la décision finale d'admission des candidats. Le jury est composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales, et du Directeur de Programme du Bachelor en Enseignement musical et du ou des Directeurs adjoints du Bachelor en Enseignement musical, des Directeurs des trois Conservatoires.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Enseignement musical est de cent quatre-vingt (180). Cent-vingt (120) crédits ECTS seront assurés par l'Université du Luxembourg, soixante (60) crédits ECTS par les Conservatoires partenaires. Le Bachelor en Enseignement musical est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Au sein du Bachelor en Enseignement musical, nous veillons à assurer une alternance entre des modes d'apprentissages divers, basés sur différentes approches centrées sur :

- Les enseignants ;
- La co-construction de connaissance des étudiants ;
- Le travail autonome ;
- Des activités d'apprentissages et projets pédagogiques ;
- Des temps de terrain ;
- Des activités online.

Le Bachelor en Enseignement musical établit un système de tutorats pour certains modules ou travaux à réaliser par les étudiants.

Pour les trois filières, l'évaluation des cours se déroule soit sous forme d'un examen écrit ou pratique, soit sous forme d'un travail de fin de semestre, soit sous forme d'évaluation continue. La combinaison d'un examen écrit avec une autre forme d'évaluation n'est pas autorisée.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Enseignement musical : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BEM-101-I	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Instrument/Chant	26	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-101-S	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Solfège	26	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-101-E	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Éveil musical	26	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-102	Cours obligatoires (<i>Zusatzfächer</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-103	Cours secondaires ou optionels (<i>Neben- und Wahlfächer</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-104	Mobilité	30	5	Obligation	Oui	var.	Mobilité
BEM-105-I	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Instrument/Chant	23	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Stage
BEM-105-S	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Solfège	23	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Stage
BEM-105-E	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Éveil musical	23	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Stage
BEM-106	Musicologie (<i>Musikwissenschaft</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-107	Pédagogie de l'enseignement musical (<i>Musikpädagogik</i>)	6	2-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-108	Didactique générale et méthodologie (<i>Allgemeine Didaktik und Methodik</i>)	4	3	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-109	Psychologie du développement et de l'apprentissage (<i>Entwicklungs- und Lernpsychologie</i>)	6	1, 3	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-110	Éveil musical (Elementare Musikpädagogik)	6	1-2	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-111	Enseignement musical inclusif et interculturel (<i>Inklusive & interkulturelle musikalische Bildung</i>)	3	6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-112	Communication (<i>Kommunikation</i>)	3	6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-113	Informatique (TIC) musicale et création (<i>ICT im Musikunterricht</i>)	6	2-3	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-114	Interdisciplinaire : Musique et arts du spectacles / arts visuels (<i>Musik interdisziplinär</i>)	3	4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-115	Éducation musicale au Luxembourg (Formale und non-formale musikalische Bildung in Luxemburg)	4	1	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-116	Rédaction scientifique & mémoire de bachelor (<i>Wissenschaftlich Schreiben & Bachelorarbeit</i>)	14	4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours, Thèse

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BEM-117	Portfolio de développement professionnel	10	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Portfolio

Les modules « Internship » et « Portfolio de développement professionnel » sont des éléments visés à l'article 35, paragraphe 3, point 6°, lettre b), de la Loi qui ne débouche pas sur une note. En cas de non-validation, la note de zéro (0) sera toutefois attribuée (article 31, paragraphe 3, du présent règlement).

Annexe 1.211.1 Bachelor en Dessin d'animation

Intitulé officiel du programme : *Bachelor in Animation*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le programme du Bachelor en Dessin d'animation offre des cours d'introduction au dessin à main levée, à la sculpture, à la culture cinématographique et des cours autour des techniques de création, éclairage et rendu d'éléments 3D. Le curriculum permet progressivement de se diriger vers une spécialisation dans l'animation des personnages (*character animation*), la modélisation, la sculpture digitale ou encore le *texturing* d'environnements et personnages, selon un parcours individuel choisi par l'étudiant.

La formation s'adresse aux étudiants qui veulent maîtriser les techniques du cinéma d'animation 3D dans un environnement académique.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Dessin d'animation sera capable de :

- A. Compétences artistiques et techniques de production audiovisuelle
 - a) Naviguer et établir des liens significatifs avec l'histoire du cinéma, de l'animation et des arts ;
 - b) Rechercher, développer et présenter des idées originales pour un projet audiovisuel à un public professionnel et général ;
 - c) Expliquer les procédés de modélisation, de texturation et d'animation sur plusieurs logiciels ;
 - d) Parcourir les interfaces de plusieurs logiciels 3D considérés comme des standards de l'industrie ;
 - e) Créer des modèles 3D de personnages, d'environnements ou d'objets sous des formes réalistes ou stylisées ;
 - f) Créer des textures et des surfaces pour les modèles 3D avec plusieurs techniques et styles ;
 - g) Accéder aux informations de référence pour améliorer le réalisme d'un modèle, d'une texture, d'une configuration lumineuse ou d'une performance animée ;
 - h) Créer des sculptures traditionnelles et numériques avec de multiples techniques, outils et styles ;
 - i) Accéder et appliquer les principes des forces newtoniennes pour créer des mouvements et des animations crédibles ;
 - j) Expliquer et accéder à de multiples ressources dans les domaines de l'anatomie, de la narration visuelle et de l'action pour améliorer le mouvement et les performances d'une scène animée ;
 - k) Expliquer et accéder à des ressources multiples dans les domaines de la conception visuelle et de l'anatomie pour les modèles, les textures, les surfaces et les configurations d'éclairage en 3D ;
 - l) Expliquer les workflows de préproduction, de production et de post-production des projets d'animation par ordinateur ;
 - m) Planifier des calendriers de production basés sur l'analyse de scénarios et de storyboards pour un court-métrage d'animation par ordinateur ;
 - n) Suivre l'avancement et mettre à jour les calendriers de production d'un court-métrage d'animation par ordinateur ;
 - o) Exécuter des dessins, à la fois sous forme analogique et numérique, en intégrant des principes d'anatomie, de design et d'esthétisme.
- B. Compétences académiques et professionnelles
 - a) Appliquer des techniques de gestion du temps et d'organisation ;
 - b) Collaborer au sein d'équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
 - c) Créer un portefeuille de travaux aux attentes et aux normes de l'industrie de l'animation ;

- d) Communiquer efficacement avec les spécialistes, écouter les commentaires et les intégrer dans son flux de travail ;
- e) Définir des objectifs de carrière réalisables à court et moyen terme ;
- f) Rédiger des essais et des rapports sur un sujet de cinéma d'animation.

Le Bachelor en Dessin d'animation est proposé par la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales et le Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire GIE – University of Luxembourg Competence Centre (ULCC), en partenariat avec le Lycée des Arts et Métiers (LAM). Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais.

Le Bachelor en Dessin d'animation mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications définies à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Dessin d'animation sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - ou
 - b. Français (B2)
- B. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins soixante (60) crédits ECTS, sur la base d'une formation en dessin d'animation ou un domaine apparenté menant à un diplôme du niveau 5 ou 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, ou au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'animation, du gaming ou des arts graphiques. Le candidat doit démontrer l'acquisition des compétences suivantes : (i) culture cinématographique ou des media interactifs, (ii) fondamentaux du dessin à main libre, du design graphique ou de l'animation, (iii) fondamentaux du dessin à l'ordinateur, (iv) compétences générales dans l'utilisation des logiciels informatiques.

Un comité d'admission est créé afin de supporter le directeur de programme dans l'admission des étudiants du programme.

Les candidatures au Bachelor en Dessin d'animation sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires en animation, création de jeux vidéo ou arts graphiques, évalués sur la base des relevés de notes ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Expérience professionnelle dans le champ du cinéma, de l'animation, de la création de jeux vidéo et des arts graphiques, le cas échéant, évaluée sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Dessin d'animation est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Dessin d'animation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Dessin d'animation : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')							
BDA-205	Core Skills	4	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-206	3D Foundations A	7	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-207	3D Animation Techniques A	9	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-208	3D Modeling Techniques A	10	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-209	International Experience	30	4	Obligatoire	Non	n.a.	Mobilité
BDA-210	3D Foundations B	5	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-211	3D Animation Techniques B	7 – 14 ¹⁾	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-212	3D Modeling Techniques B	5 – 12 ¹⁾	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-213	Projects A	6	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-214	Projects B ²⁾	30	6	Obligatoire	Non	Fra/Ang	Cours/Thèse

¹⁾ L'étudiant doit obtenir au moins dix-neuf (19) ECTS à partir des cours des modules 3D Animation Techniques B et 3D Modeling Techniques B.

²⁾ Pour s'inscrire à certains cours du module Projets B au semestre 6, l'étudiant doit avoir validé certains cours du module Projets A et au moins un (1) des modules suivants : 3D Animation Techniques B ou 3D Modeling Techniques B. Une liste des prérequis est définie par le directeur de programme et communiquée aux étudiants au moins deux semaines avant le début de l'année académique.

Annexe 1.288.1 Bachelor en Cultures Européennes

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Cultures Européennes est une formation initiale et qualifie les étudiants à continuer leurs études au niveau de Master. Il vise à transmettre les connaissances spécialisées requises à cet effet et à faire acquérir des qualifications dans la discipline choisie. Des compétences transdisciplinaires liées au raisonnement pluraliste, l'interdisciplinarité et le multilinguisme accompagnent les études de spécialisation et permettent d'ouvrir un vaste éventail de débouchés académiques et professionnels. Il s'adresse ainsi à des candidats qui désirent s'orienter vers des carrières dans l'enseignement, d'une part, et d'autre part vers des métiers qui requièrent des connaissances dans le domaine de la culture ainsi que de compétences linguistiques et interculturelles, tel le journalisme, le travail dans les musées, les administrations, etc.

Le Bachelor en Cultures Européennes comporte une composante de spécialisation (études disciplinaires) et une composante générale en Cultures Européennes interdisciplinaire bi- ou trilingue (« tronc commun »).

Pour la composante de spécialisation, le Bachelor en Cultures Européennes propose cinq (6) filières :

- Sciences du langage et littérature anglophones (*English Studies*)
- Etudes françaises
- Sciences du langage et littérature germanophones (*Germanistik*)
- Sciences du langage et littérature luxembourgeoises (*Lëtzebuurger Linguistik a Literatur*)
- Histoire
- Philosophie

Le tronc commun en Cultures Européennes est le point de convergence des cinq disciplines grâce à une offre pédagogique commune coorganisée par les six filières. Grâce à des modules thématiques et un questionnement sur l'Europe, les six spécialisations s'inscrivent dans un cadre interdisciplinaire, dans le but de permettre aux étudiants d'explorer les relations entre leur spécialisation et les disciplines connexes.

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature anglophones, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

A. Compétences académiques

- a) Formuler une argumentation critique et cohérente en s'appuyant sur des connaissances approfondies et fondées dans le domaine des sciences du langage, ainsi que de la littérature de langue anglaise ;
- b) S'exprimer avec aisance et cohérence, à l'oral comme à l'écrit, conformément aux normes académiques en vigueur ;
- c) Evaluer les enjeux socioculturels des pratiques langagières et des textes littéraires ;
- d) Evaluer de façon autonome les relations entre la textualité et les pratiques langagières en général, ainsi que dans leurs contextes critiques, théoriques et interdisciplinaires ;
- e) Evaluer la façon dont la littérature et les pratiques langagières façonnent et abordent les questions sociales, culturelles et éthiques ;
- f) Mettre en relation critique l'expression littéraire et les sciences du langage avec d'autres formes d'expression telles les pratiques orales, la mise en scène, ainsi que les discours visuels, historiques, cinématographiques et les discours liés aux médias.

B. Compétences transversales

- a) Appliquer leurs compétences d'analyse critique en toutes circonstances ;
- b) Coopérer dans le cadre de travaux de groupe ;

- c) Comprendre et de synthétiser des relations ou des problèmes complexes de manière critique et autoréflexive ;
- d) Manier les outils de présentation et de présenter des questions complexes avec aisance ;
- e) S'exprimer avec aisance, à l'oral et par écrit, dans un environnement plurilingue et interculturel.

Au terme de ses études en Etudes françaises, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) Se prévaloir de connaissances approfondies dans les littératures française et francophones, dans une perspective diachronique et générique ;
- b) Mettre à profit des savoirs et savoir-faire dans les différents domaines des sciences du langage ;
- c) Comprendre, d'organiser et de synthétiser un énoncé en lien avec les enjeux culturels du monde contemporain ;
- d) Mener une réflexion cohérente, en suivant les principes de l'argumentation académique ;
- e) S'exprimer avec aisance à l'oral et de manier les outils de présentation ;
- f) Mener une réflexion autonome sur d'autres formes d'expression, non littéraires ;
- g) Echanger et de coopérer dans le cadre de travaux de groupe ;
- h) Utiliser les outils permettant d'analyser des productions artistiques et filmiques ainsi que des discours médiatiques ;
- i) Exploiter un bagage plurilingue et interculturel, grâce à un perfectionnement dans d'autres langues vivantes et littératures ;
- j) Avoir une bonne connaissance de la culture latine, grâce à des compétences de base en latin.

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature germanophones, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) Assimiler, d'analyser et de produire des textes scientifiques ;
- b) Sélectionner et de classer des textes selon leurs contextes transversaux respectivement selon les différents types de textes ;
- c) Reconnaître et d'analyser les différentes structures linguistiques et leurs fonctions tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- d) Evaluer et de décrire les méthodes stylistiques et esthétiques de production de texte ;
- e) Elaborer et de décrire les lignes de développement de formation des époques littéraires ;
- f) Reconnaître et d'analyser des processus de développement historique du langage ;
- g) Analyser et de mener des réflexions critiques sur les différents processus de communication et de pragmatique ;
- h) Pratiquer et de développer ses compétences de communication (argumentation logique, présentation orale, techniques de présentation médiale, communication adéquate de faits complexes) ;
- i) Appliquer des pratiques de travail organisé (self-management) ;
- j) Organiser et de collaborer dans des processus de groupe dynamiques ;
- k) Identifier ses qualités personnelles et de les mettre en valeur par rapport à des débouchés potentiels ;
- l) Pratiquer et d'appliquer ses compétences transversales : d'appliquer d'une façon adéquate les connaissances scientifiques et méthodologiques à de nouvelles problématiques transversales ;
- m) Pratiquer des processus de changement de perspective en vue de l'acquisition de compétences interculturelles ;
- n) S'approprier et de mettre en pratique des processus d'interaction dans des contextes multilingues.

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises, le titulaire d'un diplôme en Cultures Européennes sera capable de :

- A. Compétences académiques

- a) Mettre à profit les connaissances théoriques, les sources et les méthodologies de la recherche en (socio-)linguistique et en études littéraires afin de formuler des argumentations cohérentes sur la langue, la culture et la littérature plurilingue luxembourgeoises et de réaliser des projets académiques ou professionnels ;
- b) Formuler des commentaires critiques, à l'écrit et à l'oral, sur des questions liées à la discipline ainsi qu'aux sujets d'actualité, et ceci conformément aux normes académiques en vigueur et en s'adressant à un public d'experts et/ou au grand public ;
- c) Évaluer de manière indépendante les façons dont les pratiques linguistiques et littéraires sont fondamentales pour la conception et le traitement des enjeux sociaux et culturels.

B. Compétences transversales

- a) Appliquer et développer de manière autonome les connaissances didactiques dans leur activité d'enseignant de langues ;
- b) Mettre en pratique les méthodologies et les méthodes propres à la discipline en mettant l'accent sur l'enseignement des langues aux élèves et aux adultes et assumer la responsabilité de la coordination des activités et des équipes professionnelles dans ce domaine ;
- c) Mettre en pratique et développer des stratégies permettant d'acquérir des connaissances supplémentaires liées à la culture luxembourgeoise au cours de leur carrière dans les institutions culturelles et les médias luxembourgeois
- d) Mettre en pratique leurs compétences d'analyse critiques en toutes circonstances

Au terme de ses études en Histoire, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) Identifier une progression chronologique et une problématique historique ; de situer les événements et les processus historiques relevant de la longue durée dans une perspective comparative ;
- b) Rendre accessible, rassembler, et analyser l'information historique en utilisant une diversité des sources et des médias ;
- c) Mener une analyse critique de sources historiques ;
- d) Contextualiser des sources historiques et d'être capable de vérifier leur authenticité sur la base de connaissances scientifiques ;
- e) Situer la réflexion au sein des débats historiographiques contemporains ;
- f) Appliquer et utiliser des méthodes et outils scientifiques d'analyse des sources ;
- g) Mener des recherches sur la base d'un questionnement personnel ;
- h) Mettre en pratique la méthodologie historique acquise dans des travaux de recherche personnels ;
- i) Travailler en équipe et pouvoir définir clairement des projets de recherche ;
- j) S'auto évaluer et de se remettre en question pour apprendre ;
- k) Développer son propre point de vue.

Au terme de ses études en Philosophie, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) Identifier et de classer des sujets et des problèmes philosophiques sur base de solides connaissances philosophiques systématiques et historiques ;
- b) Interpréter et de traiter des textes et des déclarations sur des sujets philosophiques conformément aux règles d'interprétation appropriées ;
- c) Présenter et de discuter des contenus philosophiques d'une manière claire et compréhensible ;
- d) Ecrire des textes philosophiques en suivant les principes de l'argumentation académique de la discipline ;
- e) Argumenter de façon claire et rationnelle selon les principes de la logique ;

- f) Soumettre ses propres conceptions et idées abstraites, ainsi que celles d'autrui, à une critique tout aussi bien juste qu'approfondie ;
- g) Evaluer les thèses et les arguments philosophiques de manière rationnelle et de les développer de manière créative, indépendante et réfléchie ;
- h) Faire une synthèse de contextes abstraits afin d'obtenir une vue d'ensemble de différentes constellations d'idées et de positions philosophiques ;
- i) Associer les questions philosophiques aux problèmes et débats contemporains ainsi qu'à d'autres disciplines, et de collaborer d'une manière interdisciplinaire ;
- j) Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe ;
- k) Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs ;
- l) Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité intellectuelle ;
- m) Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

Le Bachelor en Cultures Européennes est proposé par la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, le français et l'allemand. Les cours et séminaires en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises sont principalement enseignés en langue luxembourgeoise. Certains cours à option peuvent être enseignés dans d'autres langues (p.ex. : portugais, italien ou luxembourgeois).

Le Bachelor en Cultures Européennes mène à l'obtention du grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Cultures Européennes est un programme multilingue qui requiert le passage actif d'une langue à l'autre (*'code-switching'*) et qui comprend les éléments linguistiques suivants :

- a) Des cours monolingues enseignés en anglais, allemand, français ou luxembourgeois ;
- b) Des cours bilingues enseignés en deux langues du programme (séminaires interdisciplinaires) ;
- c) Des cours trilingues enseignés en anglais, français et allemand (séries de cours magistraux interdisciplinaires).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature anglophones sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (C1)
 - b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Etudes françaises sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - b. Français (C1)
 - c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature germanophones sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - c. Allemand (C1)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - d. Luxembourgeois (C1)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Histoire sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
 - b. Français (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)
 - c. Allemand (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Philosophie sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Anglais (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B1)
 - b. Français (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B1)
 - c. Allemand (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B1)

Un candidat qui ne remplit pas toutes les conditions linguistiques préalables spécifiées ci-dessus peut néanmoins être sélectionné à condition qu'il acquière les compétences linguistiques manquantes et atteigne le niveau requis avant l'obtention du diplôme.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Cultures Européennes est de :

- quarante (40) en filière Sciences du langage et littérature anglophones ;
- soixante (60) en filière Etudes françaises ;
- soixante (60) en filière Sciences du langage et littérature germanophones ;
- quinze (15) en filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises ;
- soixante (60) en filière Histoire ;
- quarante (40) en filière Philosophie.

Les candidats au programme postulent directement à une ou au plus trois (3) filières. L'offre d'admission est valable pour une filière spécifique. Un changement de filière est soumis aux conditions visées à l'article 12, paragraphe 5, du présent règlement. Des changements de filière sont possibles pendant les deux premières semaines du semestre d'hiver de la première année d'études (semestre 1). Les candidats doivent rédiger une lettre de motivation dans laquelle ils expliquent leur motivation pour le changement de filière.

Les deux Directeurs des études de filière du Bachelor en Cultures Européennes concernés doivent donner leur accord.

Le comité d'admission du programme est responsable de la sélection des candidats. Il organise dans un premier temps la présélection des dossiers de candidature qui répondent aux critères d'admission. Les dossiers retenus sont évalués par au moins deux membres du comité d'admission selon les critères énumérés ci-dessous. Le comité peut procéder à un entretien (bilingue, trilingue ou quadrilingue) avec le candidat. Le comité conjointement décide de la sélection finale.

Les candidatures pour le Bachelor en Cultures Européennes sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences en allemand, anglais, français, et/ou luxembourgeois selon les filières, évalués sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, et ou français ;
- e) Connaissances et compétences fondamentales, conceptuelles, analytiques en allemand, anglais, français, luxembourgeois, histoire, et/ou philosophie, évalués sur la base des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, français, luxembourgeois, histoire, et/ou philosophie ;
- f) Connaissances et compétences fondamentales et compétences transversales, p. ex. la-pensée analytique, évaluées sur la base des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie ;
- g) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- h) Références en cas des études en Sciences du langage et littérature anglophones ;
- i) Si effectué, parcours de formation de langue en cas des études en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises.

Au besoin, des entretiens pourront apporter des suppléments d'information aux dossiers. Un candidat qui atteint le niveau requis sur la base des critères énumérés ci-dessus est sélectionné. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le comité d'admission procédera à une évaluation comparative des dossiers de candidature pouvant impliquer un entretien et sélectionnera les candidats qui répondent le mieux aux critères définis ci-dessus.

Pour la filière Sciences du langage et littérature anglophones, un classement sur base de points attribués aux supports requis (documents) permettant l'évaluation des critères énumérés ci-dessus est établi. Un candidat qui n'atteint pas le score minimum requis n'est pas sélectionné, quel que soit le nombre de places disponibles. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, les candidats sont sélectionnés en fonction de leur place dans le classement.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Cultures Européennes est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Cultures Européennes est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Pour commencer le mémoire de fin d'études, l'étudiant doit avoir acquis au moins cent vingt (120) crédits ECTS au bout du cinquième semestre. Si les notes du semestre de mobilité ne sont pas encore validées sur le relevé de notes, une dispense auprès du Directeur des Etudes de filière peut être demandée. Le sujet de recherche est à déterminer en accord avec le tuteur et, le cas échéant, avec le Directeur des études de filière.

La validation des modules faisant partie du tronc commun en Cultures Européennes est requise pour l'obtention du diplôme. Le Directeur de programme définit les résultats de l'apprentissage, les langues d'enseignement et les modalités d'évaluation en vigueur dans les cours proposés dans le cadre de ces modules.

La maîtrise

- de l'anglais, pour la filière Sciences du langage et littérature anglophones ;
- du français, pour la filière Etudes françaises ; et
- de l'allemand, pour la filière Sciences du langage et littérature germanophones ;
- du luxembourgeois, pour la filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises.

au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est une condition pour la validation de la filière respective. Cette condition peut faire objet d'une évaluation.

Tous les modules du programme sont régis par le principe de compensation entre les notes finales des différentes cours visées à l'article 36, paragraphe 1^{er}, de la Loi sauf indication contraire dans le plan d'études ci-dessous.

Les cours :

- *Reading and Writing about Literature 1* (module « II. Critical Practice » (BCE-ENGL-102) de la filière Sciences du langage et littérature anglophones)
- *Reading and Writing about Literature 2* (module « II. Critical Practice » (BCE-ENGL-102) de la filière Sciences du langage et littérature anglophones)
- *Die Werkstatt des Historikers: Einführung in das wissenschaftliche Arbeiten* (module « II. Introduction au travail scientifique » (BCE-HIST-102) de la filière Histoire)

sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi. Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme.

La langue / les langues d'enseignement peuvent varier d'une année à l'autre. Certains cours du tronc commun en Cultures Européennes peuvent être enseignés dans d'autres langues (p.ex. : portugais, italien ou luxembourgeois).

Plan d'études (modules)

Bachelor en Bachelor en Cultures Européennes – Standard : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Tronc commun en Cultures Européennes : 60 crédits ECTS¹⁾</i>							
BCE-CC-101	Cultures Européennes I [Lecture Series]	12	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-102	Cultures Européennes II [Les origines de l'Europe moderne]	12	1-6	Obligation ²⁾ Option ³⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-103	Cultures Européennes III [L'Europe des idées]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-104	Cultures Européennes IV [L'Europe entre mots et cultures]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-105	Cultures Européennes V [Arts et médias]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-106	Cultures Européennes VI [Culture et société]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-107	Cultures Européennes VII [Littératures et cultures italiennes et portugaises]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang,	Cours
BCE-CC-108	Cultures Européennes VIII [Module pré-professionnalisant : L'enseignement]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang,	Cours
BCE-CC-109	Cultures Européennes IX [Techniques de rédaction et de présentation académiques]	12	1-6	Option ^{1) 6)}	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
<i>Filière Sciences du langage et littérature anglophones : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-ENGL-101	Introductory Lectures	12	1-4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-102	Critical Practice	12	1-4	Obligation ⁵⁾	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-103	English Language	12	1-4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-104	English for Academic Purposes	4	1-2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-105	Research Seminar	4	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-106	Language and Linguistics	12	1-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-107	Literary Studies	12	1-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-108	Advanced Literary Studies	12	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-109	Electives	20	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-110	Portfolio	6	1-6	Obligation	Oui	Ang	Portfolio
BCE-ENGL-111	Bachelor Thesis	14	6	Obligation	Oui	Ang	Thèse
<i>Filière Etudes françaises : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-FRA-114	Histoire de la littérature	15	1-2	Obligation	Non	Fra	Cours
BCE-FRA-102	Sciences du langage 1	8	1-2	Obligation	Non	Fra	Cours
BCE-FRA-115	Méthodologies littéraires	10	1-2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-104	Esthétiques	7	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-105	Littératures et cultures 1	16	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-106	Sciences du langage 2	8	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-107	Approfondissements 1	16	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-108	Littératures et cultures 2	12	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-116	Portfolio	4	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-117	Approfondissements 2	13	6	Obligation	Oui	Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCE-FRA-118	Mémoire de bachelor	11	4-6	Obligation	Non	Fra	Thèse
<i>Filière Sciences du langage et littérature germanophones : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-GERM-101	Grundlagen der Germanistik	16	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-102	Ältere Deutsche Literatur- und Sprachgeschichte	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-103	Neuere Deutsche Literaturgeschichte	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-104	Linguistik	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-105	Theaterwissenschaft	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-106	Interkulturalität	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-107	Wahl- und Vertiefungsmodul	28	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-108	Bachelor-Arbeit + Examenskolloquium	16	1-6	Obligation	Non	All	Thèse
<i>Filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-LUX-101	Literatur I	8	1-2	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-102	Linguistik I	12	1-2	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-103	Soziolinguistik I	8	1-2	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-104	Analys a Methoden	8	1-2	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-105	Geschicht	4	2	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-106	Literatur II	12	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-107	Linguistik II	12	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-108	Didaktik I	6	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-109	Stagen	10	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-110	Literatur III	6	6	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-111	Didaktik II	3	6	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-112	Bachelormémoire a Verteidegung	11	6	Obligation	Non	Lux	Thèse
<i>Filière Histoire : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-HIST-101	Einführung in die Geschichtswissenschaft	4	1	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours
BCE-HIST-102	Introduction au travail scientifique	8	1	Obligation ⁵⁾	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-103	Critique historique	4	2	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-104	Write and Talk about History	4	1-6	Obligation	Non	Fra/All, Ang	Portfolio
BCE-HIST-105	Histoire luxembourgeoise	16	4-6	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours
BCE-HIST-106	Histoire contemporaine	12	1-2	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours
BCE-HIST-107	Histoire moderne	12	2-3	Obligation	Oui	Fra/All, Ang	Cours
BCE-HIST-108	Histoire ancienne	12	3-4	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-109	Histoire médiévale	12	4-5	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-110	Perspectives historiques	12	3-6	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-113	Bachelor/Mémoire (Mémoire de bachelor + Soutenance + Correction + Tutorat)	16	5-6	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Thèse
BCE-HIST-114	Options libres	8	1-2	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours
<i>Filière Philosophie : 120 crédits ECTS</i>							
BCE-PHIL-101	Disciplines philosophiques fondamentales	12	1-4	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCE-PHIL-102	Philosophie théorique	28	2-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-103	Philosophie pratique	30	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-104	Histoire de la philosophie	20	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-105	Thèmes principaux de la philosophie moderne et contemporaine	18	5-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-106	Mémoire de bachelor + Soutenance	12	6	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Thèse

¹⁾ Cultures Européennes : Douze (12) crédits ECTS peuvent être validés en mobilité. En tout, cinq modules (5 x 12 crédits ECTS) doivent être validés.

²⁾ Module « Cultures Européennes II : Les origines de l'Europe moderne » : Etudes françaises, Histoire, Philosophie : les cours de latin (8 crédits ECTS) sont obligatoires pour les étudiants qui n'ont pas de connaissances de latin préalables. Les étudiants valident trois (3) autres modules optionnels au choix.

³⁾ Module « Cultures Européennes II : Les origines de l'Europe moderne » : Dans les filières Sciences du langage et littérature anglophones et Sciences du langage et littérature germanophones ce module n'est pas obligatoire. Les étudiants valident quatre (4) autres modules optionnels au choix.

⁴⁾ Une deuxième spécialisation dans une des branches principales du BCE est possible. Le volume minimal pour une mention en deuxième spécialisation est de trente-six (36) crédits ECTS, en utilisant le cas échéant des crédits obtenus en mobilité, mais les étudiants ont la possibilité d'obtenir soixante (60) crédits ECTS dans cette deuxième spécialisation qui dès lors équivaut à une mineure (*minor/Nebenfach*), soit en choisissant 1 cours supplémentaire par semestre, soit en s'inscrivant dans un semestre supplémentaire (volume global vingt-quatre (24) crédits ECTS). L'inscription en deuxième spécialisation se fait à la fin du deuxième semestre, avec l'accord du jury d'examen de la discipline concernée, et sur base des notes obtenues dans la deuxième discipline concernée (Modules « Cultures Européennes I-IV ») lors des deux premiers semestres ainsi que d'une lettre de motivation. Selon la discipline et les choix faits par l'étudiant, le volume de crédits ECTS global du diplôme peut varier entre cent quatre-vingt-douze (192) et deux cent dix (210) crédits ECTS.

⁵⁾ Le module BCE-ENGL-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « *Reading and Writing about Literature 1* » et « *Reading and Writing about Literature 2* » ; le module BCE-HIST-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « *Die Werkstatt des Historikers: Einführung in das wissenschaftliche Arbeiten* » ; voir également ci-dessus.

⁶⁾ Le module BCE-CC-109 « Techniques de rédaction et de présentation académiques » est généralement optionnel. Néanmoins, dans des cas précis (décision de la Commission d'admission, du Directeur de programme ou de filière, et/ou résultat insuffisant lors d'un test de placement), la progression d'un étudiant peut être liée à l'obtention d'une note suffisante dans des cours visant à développer les compétences linguistiques et académiques requises par le programme d'études et offerts dans le cadre du module BCE-CC-109, c'est-à-dire, « *Academic English 1 et 2* », « *Français académique 1 et 2* », et « *Akademisches Deutsch 1 et 2* ».

Une deuxième spécialisation de 60 (soixante) crédits ECTS ainsi qu'une mention d'un minimum de 36 (trente-six) crédits ECTS sont possibles dans chacune des filières du Bachelor en Cultures Européennes. Les modules suivants sont ajoutés au plan d'études selon le choix des étudiants et remplacent 3 (trois) à 4 (quatre) modules du tronc commun.

Bachelor en Bachelor en Cultures Européennes – Deuxième spécialisation : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature anglophones : 36-60 crédits ECTS¹⁾</i>							
BCE-ENGL-112	Second Disciplinary Focus in English Studies: Foundation	12	3-4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-113	Second Disciplinary Focus in English Studies: Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ²⁾	Oui	Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCE-ENGL-114	Second Disciplinary Focus in English Studies: Advanced Level II	20	5-6	Option	Oui	Ang	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Etudes françaises : 36-60 crédits ECTS³⁾</i>							
BCE-FRA-111	Second Disciplinary Focus in French Studies (Etudes françaises): Foundation	12	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-112	Second Disciplinary Focus in French Studies (Etudes françaises): Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ⁴⁾	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-113	Second Disciplinary Focus in French Studies (Etudes françaises): Advanced Level II	12	5-6	Option	Oui	Fra	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature germanophones : 36-60 crédits ECTS</i>							
BCE-GERM-109	Second Disciplinary Focus in German Studies (Germanistik): Foundation	12	3-4	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-110	Second Disciplinary Focus in German Studies (Germanistik): Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ⁶⁾	Oui	All	Cours
BCE-GERM-111	Second Disciplinary Focus in German Studies (Germanistik): Advanced Level II	12	5-6	Option	Oui	All	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises : 36-60 crédits ECTS⁷⁾</i>							
BCE-LUX-114	Second Disciplinary Focus in Luxembourg Studies (<i>Lëtzebuurger Sprooch a Literatur</i>): Foundation	12	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-115	Second Disciplinary Focus in Luxembourg Studies (<i>Lëtzebuurger Sprooch a Literatur</i>): Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ⁸⁾	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-116	Second Disciplinary Focus in Luxembourg Studies (<i>Lëtzebuurger Sprooch a Literatur</i>): Advanced Level II	12	5-6	Option	Oui	Lux	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Histoire : 36-60 crédits ECTS⁹⁾</i>							
BCE-HIST-115	Second Disciplinary Focus in History: Foundation	12	3-4	Obligation	Oui	Fra/All/Ang	Cours
BCE-HIST-116	Second Disciplinary Focus in History: Advanced Level I	12	3-4	Obligation ¹⁰⁾	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-117	Second Disciplinary Focus in History: Advanced Level II	24	5-6	Option ¹¹⁾	Oui	Fra/All	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Philosophie : 36-60 crédits ECTS¹²⁾</i>							
BCE-PHIL-107	Second Disciplinary Focus in Philosophy: Foundation	8	3-4	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-108	Second Disciplinary Focus in Philosophy: Advanced Level I	16-28	3-6	Obligation ¹³⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-109	Second Disciplinary Focus in Philosophy: Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Fra, All, Ang	Cours

¹⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [Lecture Series] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [L'Europe entre mots et cultures]. Les cours des Sciences du langage et de la littérature anglophones du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [L'Europe entre mots et cultures] contribuent à la deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature anglophones.

²⁾ Module BCE-ENGL-113: un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en Sciences du langage et littérature anglophones [au minimum trente-six (36) ECTS]; vingt (20) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature anglophones [soixante (60) ECTS].

³⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours de Latin ainsi que les cours des *Etudes françaises* des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Etudes françaises*.

⁴⁾ Module BCE-FRA-112 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Etudes françaises* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Etudes françaises* [soixante (60) ECTS].

⁵⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours des Sciences du langage et littérature germanophones du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature germanophones.

⁶⁾ Module BCE-GERM-110 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en Sciences du langage et littérature germanophones [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature germanophones [soixante (60) ECTS].

⁷⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*] en l'occurrence le cycle de conférence « Kulturgeschichte Lëtzebuerg » et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours des Sciences du langage et de la littérature luxembourgeoises du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en Sciences du langage et de littérature luxembourgeoises.

⁸⁾ Module BCE-LUX-144 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en Sciences du Langage et de littérature luxembourgeoises [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Sciences du langage et de littérature luxembourgeoises* [soixante (60) ECTS].⁹⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*]. Les cours de Latin ainsi que les cours d'Histoire des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Histoire*.

¹⁰⁾ Module BCE-HIST-116 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Histoire* [au minimum trente-six (36) ECTS]

¹¹⁾ Module BCE-HIST-117 : vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Histoire* [soixante (60) ECTS].

¹²⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*]. Les cours de Latin ainsi que les cours de Philosophie des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Philosophie*.

¹³⁾ Module BCE-PHIL-108 : un minimum de seize (16) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Philosophie* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-huit (28) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Philosophie* [soixante (60) ECTS].

Annexe 1.311.1 Bachelor en Sciences économiques

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences économiques vise à l'acquisition des connaissances fondamentales en économie fondée sur un socle méthodologique solide. La formation initie également les étudiants à des disciplines proches ou complémentaires (sciences politiques, histoire, droit, finance) afin de les sensibiliser aux différents aspects des questions économiques actuelles.

Le Bachelor en Sciences économiques propose deux (2) filières au sixième semestre du programme :

- Finance
- Stratégie et innovation

Ce choix entre l'une ou l'autre filière permettra aux étudiants d'être initiés dès le Bachelor à des disciplines développées en master et, ainsi, de faciliter leur transition vers les masters en finance, en économie ou en gestion.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences économiques, indépendamment de la spécialité choisie, sera capable de :

- a) Maîtriser les principaux concepts des sciences économiques dans le champ de la micro-économie, macro-économie, finance, politique économique, pour l'étude et l'interprétation de grands problèmes économiques contemporains ;
- b) Mobiliser les principaux instruments de la gestion des organisations dans le cadre des analyses en comptabilité et finance ;
- c) Utiliser les méthodes et outils quantitatifs (statistiques descriptives, techniques de base d'économétrie et d'analyse des données) d'observation et d'analyse de l'économie et des organisations ;
- d) Traiter de manière autonome des questions économiques ;
- e) Communiquer aisément à l'écrit et à l'oral en langue française et anglaise.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences économiques, ayant choisi la spécialité « finance », sera capable de :

- a) Maîtriser les notions essentielles de la finance ;
- b) Apprécier les principaux enjeux des places financières internationales.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences économiques, ayant choisi la spécialité « stratégie et innovation », sera capable de :

- a) Maîtriser certains aspects fondamentaux du management ;
- b) Expliquer les éléments-clés de l'analyse stratégique, de la gestion de l'innovation, de la digitalisation et de la logistique.

Le Bachelor en Sciences économiques est proposé par la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance. Ses langues d'enseignement sont l'anglais et le français.

Le Bachelor en Sciences économiques mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences économiques sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences économiques est de cent quatre-vingts (180).

Les candidatures au Bachelor en Sciences économiques sont évaluées individuellement par un comité de sélection, composé du Directeur de programme et du Directeur adjoint, par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, évalués sur la base des relevés de notes obtenues pour l'année en cours et des cinq derniers trimestres ou des trois derniers semestres de l'enseignement secondaire classique ou général ;
- b) Adéquation entre les attentes et les motivations avancées par candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation rédigée de préférence en anglais.

Un candidat qui atteint le niveau requis sur la base des critères énumérés ci-dessus est sélectionné.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences économiques est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Sciences économiques est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences économiques : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BASEG-101	Module 1A : Fondements	20	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-102	Module 1B : Ouverture	10	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-103	Module 2A : Fondements	20	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-104	Module 2B : Ouverture	10	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-105	Module 3A : Fondements	18	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-106	Module 3B : Ouverture	12	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-107	Module 4A : Fondements	20	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-108	Module 4B : Méthodes et communication	10	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-109	Module 5A : Approfondissements	18	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-110	Module 5B : Options	12	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-111	Module 6A : Economie	8	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-112	Module 6B : Finance / Stratégie et innovation	22	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours

Stage optionnel

Le Bachelor en Sciences économiques propose un (1) stage optionnel dont peuvent bénéficier les étudiants à partir du semestre 3. Celui-ci doit avoir une durée minimum de quatre (4) semaines et faire l'objet d'une rédaction de rapport de stage valant quatre (4) crédits ECTS.

Ces crédits ECTS peuvent être utilisés afin de remplacer une option au sein du semestre 5 (Module 5B) ou afin de combler des dettes de mobilités, mais ne peuvent pas remplacer une matière obligatoire du programme ou même optionnelle des autres semestres.

L'étudiant qui souhaite faire le stage optionnel par simple intérêt personnel, en addition des 180 crédits ECTS prévus par le Bachelor peut le faire (pendant la période couvrant le diplôme) : il sera tenu également de rédiger un rapport et les crédits ECTS viendront s'inscrire sur un relevé de notes complémentaire.

Dans tous les cas, l'étudiant souhaitant faire un stage doit également s'assurer que la période de stage n'empiète pas sur ses obligations académiques, en particulier la présence obligatoire aux travaux dirigés.

Annexe 1.313.1 Bachelor en Psychologie

Intitulé officiel du programme : *Bachelor of Science in Psychology*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Psychologie s'adresse particulièrement à ceux qui veulent accéder à la formation de Master en Psychologie et qui envisagent une perspective professionnelle en tant que psychologue ou une carrière académique.

Au regard de l'évolution des formats scientifiques et universitaires, le programme retient les concepts et les théories, les outils et les épistémologies les plus pertinents en psychologie, sans exclure pour autant les possibilités pour l'étudiant de choisir et de déterminer son champ personnel d'investigation. L'orientation fondamentale reste toujours scientifique : permettre à l'étudiant de se former à la démarche critique et objectivant d'une discipline scientifique.

Le programme d'études est construit autour de quatre domaines d'études se référant aux acquis d'apprentissage fondamentaux. Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Psychologie sera capable de :

- a) Domaine d'études A – Savoirs psychologique de base : mobiliser les savoirs scientifiques et les théories de base en psychologie ;
- b) Domaine d'études B – Compétences en méthodologie de recherche : maîtriser les compétences méthodologiques de base et savoir les mobiliser dans des situations de recherche psychologique ;
- c) Domaine d'études C – Compétences dans le domaine du diagnostic et de l'intervention : intégrer et utiliser des connaissances de base relatives à l'évaluation théoriques et à l'intervention en psychologie et les mobiliser dans la pratique ;
- d) Domaine d'études D – Champs d'application : mobiliser les savoirs scientifiques de base des trois champs d'application classiques en psychologie
- e) Domaine d'études E – Elaboration d'un profil d'études personnel : déterminer à travers des options personnelles son champ préférentiel d'investigation.

Par ailleurs, le Bachelor en Psychologie permet à l'étudiant de se développer personnellement. Il lui fournit des moyens et des occasions de s'approprier les savoirs de façon autonome et responsable, d'échanger, de s'expliquer, d'argumenter et de construire son projet de formation personnel dans le cadre même du projet universitaire.

Le Bachelor en Psychologie est proposé par la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales. Ses langues d'enseignement sont l'allemand, le français et l'anglais.

Le Bachelor en Psychologie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Psychologie sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Allemand (C1)
- b. Anglais (B2)
- c. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Psychologie est de quatre-vingts (80).

Le jury d'admission du programme est responsable de la sélection des candidats. Le jury peut confier l'examen et l'évaluation des dossiers de candidature ainsi que la décision de sélection à un jury composé d'au moins deux membres, dont l'un est le Directeur de programme ou le Directeur adjoint.

L'admission au BAP suit une stratégie séquentielle basée sur le système d'évaluation de 20 points de l'Université et le critère de réussite de 10 points pour la performance :

- a) Les résultats scolaires, déterminés sur la base des relevés de notes, ainsi que la pertinence du parcours scolaire sont pris en compte à hauteur de 40% (8 points maximum) pour l'évaluation de la candidature ;
- b) La lettre de motivation, qui doit être basée sur les questions publiées sur le site web du BAP, est prise en compte à hauteur de 60% (12 points maximum) pour l'évaluation de la candidature. Les critères selon lesquels la lettre de motivation est évaluée sont les suivants :
 - Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université,
 - Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme,
 - Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle ;
- c) Si au moins 75% (15-20 points) sont atteints lors de cette étape d'évaluation, la candidature est évaluée positivement et une place d'études est offerte ;
- d) Si moins de 50% (<10 points) sont atteints, la candidature sera rejetée ;
- e) Si une note entre 10 et 14 points est obtenue à cette étape, le candidat est invité à un entretien personnel, au cours duquel le parcours scolaire et la lettre de motivation sont examinés plus profondément ;
 - Pour l'évaluation de l'entretien il existe un critère de 50%, de sorte qu'une évaluation de l'entretien avec au moins 10 points conduit à l'offre d'une place d'études.

Les candidats peuvent être sélectionnés avant la date limite de dépôt des candidatures.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Psychologie est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Psychologie est un programme à temps plein. Il existe toutefois la possibilité de faire ses études en tant qu'étudiant à mi-temps. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Sauf indication contraire dans le descriptif des modules du programme, l'évaluation des étudiants dans les cours magistraux prend la forme d'un examen écrit ou d'une autre forme d'évaluation de fin-de-cours ou d'une combinaison d'un examen écrit et d'une autre forme d'évaluation de fin-de-cours.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Psychologie : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Domaine d'études A : Savoirs psychologiques de base (Studienbereich A. Psychologisches Grundlagenwissen) : 42 crédits ECTS</i>							
BSCP-A106	Module obligatoire A1 : Psychologie générale (Allgemeine Psychologie)	10	1&2	Obligation	Non	All	Cours
BSCP-A107	Module obligatoire A2 : Psychologie sociale (Sozialpsychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All	Cours
BSCP-A108	Module obligatoire A3 : Biopsychologie (Biopsychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All	Cours
BSCP-A109	Module obligatoire A4 : Psychologie de la personnalité et différentielle (Persönlichkeits- und Differentielle Psychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All, Fra	Cours
BSCP-A110	Module obligatoire A5 : Psychologie des développements (Entwicklungspsychologie)	8	3&5	Obligation	Non	All	Cours
<i>Domaine d'études B : Compétences en méthodologie de recherche (Studienbereich B. Forschungsmethoden) : 53 crédits ECTS</i>							
BSCP-B107	Module obligatoire B1 : Méthodologie de recherche (Forschungsmethoden)	18	1-3,5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-B108	Module obligatoire B2 : Statistiques (Statistik)	11	1-2, 5	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BSCP-B104	Module obligatoire B3 : Méthodes expérimentales (Experimentalmethodik)	10	3 ou 4	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-B105	Module obligatoire B4 : Mémoire scientifique (Bachelorarbeit)	14	6	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Thèse
<i>Domaine d'études C : Compétences dans le domaine du diagnostic et de l'intervention (Studienbereich C. Kompetenzen im Bereich Diagnostik und der Intervention) : 24 crédits</i>							
BSCP-C104	Module obligatoire C1 : Diagnostic (Diagnostik)	14	2-4	Obligation	Oui	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-C103	Module optionnel C2 : Psychothérapie	10	4&5	Obligation	Oui	All, Ang	Cours
<i>Domaine d'études D : Champs d'application (Studienbereich D. Anwendungsfelder) : 23 crédits ECTS</i>							
BSCP-D105	Module obligatoire D1 : Champ d'application I : Psychologie du travail (Anwendungsfeld I : Arbeits- und Organisationspsychologie)	6	3 & 4	Obligation	Oui	n.d.	Cours
BSCP-D106	Module obligatoire D2 : Champ d'application II : Psychologie pédagogique (Anwendungsfeld II : Pädagogische Psychologie)	6	3 & 4	Obligation	Oui	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSCP-D107	Module obligatoire D3 : Champ d'application III : Psychologie clinique (Anwendungsfeld III : Klinische Psychologie)	11	1, 4, 5	Obligation	Oui	All / n.d.	Cours
<i>Domaine d'études E: Elaboration d'un profil d'études personnel (Studienbereich D. Erstellung eines persönlichen Studienprofil): 38 crédits ECTS¹⁾</i>							
BSCP-E105	Module obligatoire E1 : Stage d'orientation (Orientierungspraktikum)	8	4&5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Stage & Cours
BSCP-E102	Module obligatoire E2 : Cours optionnels (Wahlfächer)	22	5&6	Obligation	Oui	n.d.	Cours
BSCP-E103	Module optionnel E3 : Autres champs d'application (Weitere Anwendungsfelder)	8	6	Option	Oui	n.d.	Cours
BSCP-E104	Module optionnel E4 : Activité professionnelle qualifiante (Berufsqualifizierende Tätigkeit)	8	6	Option	Non	All, Fra, Ang	Stage

¹⁾ Au moins 8 crédits ECTS doivent être acquis en complétant au moins un des deux modules optionnels (E3, E4).

Annexe 1.411.1 Bachelor en Comptabilité et Fiscalité

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité a pour objectif principal de former de jeunes diplômés désireux d'intégrer un cabinet d'expertise-comptable dans le cadre du stage préparant à la profession d'expert-comptable. Le diplômé est également préparé aux métiers de la comptabilité en entreprise.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sera capable de :

- a) Assurer la tenue des comptes d'une entreprise dans le respect des dispositions légales et déontologiques ;
- b) Elaborer les documents comptables de synthèse et les présenter, y compris dans un contexte multilingue ;
- c) Préparer des déclarations fiscales et sociales luxembourgeoises ;
- d) Conseiller les clients sur des questions juridiques courantes ;
- e) Appliquer les principes de révision comptable à des cas concrets simples ;
- f) Exploiter les techniques informatiques au service de l'entreprise ;
- g) Actualiser ses connaissances et son savoir-faire nécessaires au bon exercice de sa profession.

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est proposé par la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance et le Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire GIE – University of Luxembourg Competence Centre (ULCC), en partenariat avec l'Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management, Luxembourg (ECG). Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais.

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Anglais (B2)
- B. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins soixante (60) crédits ECTS, sur la base d'une formation en comptabilité ou dans un domaine apparenté menant à un diplôme du niveau 5 ou 6 du cadre luxembourgeois des qualifications définies à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Les domaines de compétences visés sont notamment les suivants : Bases légales, mécanique et structure comptable ; fondements de l'impôt, fiscalité des personnes physiques et morales, fonctionnement et principes de la TVA ; l'entreprise et les fonctions de base de la gestion d'entreprise ; économie générale et actualité économique ; fondements juridiques généraux ; mathématiques ou statistiques appliquées.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est de vingt-cinq (25).

La commission d'admission du programme est responsable de la sélection des candidats. Les dossiers de candidature répondants aux critères d'admission sont évalués par la commission. Dans le cas où le nombre de candidatures dépasserait le nombre de places disponibles, les candidats sont classés sur la base de leur dossier.

Les candidatures au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires et universitaires, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années d'étude ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Connaissances générales et techniques en économie, gestion, mathématiques, statistiques, bureautique, capacités d'analyse et de raisonnement logique, aptitude à communiquer et à travailler en équipe, le cas échéant dans un contexte multilingue, sens de l'organisation ;
- d) Une expérience professionnelle dans le champ de la gestion, en général, et de la comptabilité, en particulier, peut être un atout supplémentaire ;
- e) Références.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est un programme à temps plein. La durée régulière du programme au sein de l'Université du Luxembourg est de quatre (4) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Comptabilité et Fiscalité : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')</i>							
<i>Axe 1. Comptabilité et audit</i>							
BCF-201	Techniques et normes comptables	6	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-202	Droit et vie sociale des sociétés	4	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-203	Information financière, droit et révision comptable	8	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 2. Fiscalité et rémunération</i>							
BCF-204	Techniques fiscales et droit fiscal luxembourgeois	8	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-205	International tax law	2	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCF-206	Rémunération	5	5	Obligation	Oui	Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Axe 3. Finance et stratégie</i>							
BCF-207	Analyse financière	8	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-208	Techniques de gestion et stratégie	6	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 4. Communication et digitalisation</i>							
BCF-209	Communication et professionnalisation	4	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-210	Digitalisation	6	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-212	Ouverture (cours au choix)	3	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
<i>Mobilité et stage</i>							
BCF-211	Mobilité	30	4	Obligation	Non	n.d.	Mobilité
BCF-213	Stage et travail de fin d'études	30	6	Obligation	Non	Ang	Thèse

Annexe 1.413.1 Bachelor en Gestion

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Gestion est un programme de formation initiale généraliste dans les domaines de la gestion, qui inclut des enseignements en économie, droit, ressources humaines, comptabilité, finance, marketing, assurance et stratégie. Le programme s'adresse à un public large de diplômés de l'enseignement secondaire et secondaire technique, auxquels il offre une formation polyvalente et interdisciplinaire en vue de leur insertion opérationnelle dans les secteurs clés de l'économie luxembourgeoise : banques, fonds d'investissements, compagnies d'assurance, fiduciaires, réviseurs d'entreprises, fonctions support et métier des grandes entreprises industrielles et commerciales, petites et moyennes entreprises, etc.

Le Bachelor en Gestion offre trois spécialisations en dernière année : la filière « Gestion des entreprises » conserve une perspective généraliste, les filières « Gestion des banques » et « Gestion des assurances » offrent des compétences et connaissances spécifiques aux emplois du secteur financier.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Gestion sera capable de :

- a) Identifier les différentes fonctions d'une entreprise, leurs interdépendances et leurs relations avec l'environnement et les partenaires de la firme ;
- b) Situer l'activité des firmes dans leur contexte social, économique et culturel ;
- c) Maîtriser les principaux concepts et mobiliser les principaux outils et instruments de la gestion dans les disciplines de l'économie, du droit, des ressources humaines, de la comptabilité, de la finance, du marketing, de l'assurance et de la stratégie ;
- d) Identifier les spécificités réglementaires essentielles au Luxembourg en relation avec les entreprises en général, et les banques et assurances en particulier, ainsi que leur impact sur l'organisation et le fonctionnement de ces dernières ;
- e) Maîtriser les outils nécessaires à l'analyse de données quantitatives et la communication des résultats, en particulier en se servant d'outils informatiques et statistiques permettant de produire des analyses descriptives, de repérer les relations entre différentes variables, et de visualiser les résultats de ces analyses ;
- f) Communiquer des éléments de façon claire et structurée ;
- g) Contribuer à un travail en équipe en utilisant les techniques de communication et de partage de tâches appropriées ;
- h) Maîtrise l'expression écrite et orale en langue française et anglaise.

Le Bachelor en Gestion est proposé par la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance. Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais.

Le Bachelor en Gestion mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Gestion sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B1)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Gestion est de cent quatre-vingt (180).

Les candidatures au Bachelor en Gestion sont évaluées individuellement et globalement, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint pour chaque critère mentionné ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Gestion est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Gestion est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Trois (3) filières sont organisées en semestre 5. Le semestre 6 (le semestre « d'employabilité ») comprend un stage obligatoire et des cours conçus pour compléter l'expérience de stage et préparer l'étudiant à son entrée sur le marché du travail. Les modules de ce semestre sont identiques dans toutes les filières.

Il n'y a pas de procédure d'admission aux filières : les étudiants sont autorisés à choisir librement parmi les trois filières proposées.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Gestion : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BAG-101	Méthodes quantitatives et économie	10	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-102	Droit et ressources humaines I	10	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-103	Comptabilité et contrôle	10	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-104	Marketing et économie	12	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-105	Finance I	12	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-106	Information et Communication	6	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-107	Economie et information	11	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-108	Droit et ressources humaines II	9	3	Obligation	Oui	Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BAG-109	Audit	10	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-110	Comptabilité et compliance	7	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-111	Droit et ressources humaines III	9	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-112	Finance II	8	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-113	Assurance I	6	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-AS-101	Finance et risque	10	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-AS-102	Droit	11	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-AS-103	Assurance II	9	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-BA-101	Finance et risque	9	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-BA-102	Droit	9	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-BA-103	Finance et fonds	12	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-EN-101	Finance et risque	11	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-EN-102	Droit	8	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAG-EN-103	Contrôle et stratégie	11	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BAG-114	Emploi	30	6	Obligation	Oui	Fra	Stage, Cours

Annexe 1.421.1 Bachelor en Droit

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

L'objectif du Bachelor en Droit est de former des juristes multilingues, polyvalents, à l'esprit ouvert, qui sachent raisonner en termes de droit global, tout en maîtrisant les techniques du droit national luxembourgeois. Le curriculum se compose d'enseignements en droit privé et en droit public avec une forte dimension de droit comparé. Le droit européen et le droit international y occupent également une place importante.

Le Bachelor en Droit est un diplôme de premier cycle destiné à préparer, en trois ans, les étudiants à poursuivre leurs études en master à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger. Par l'importance accordée à la diversité du droit et à la flexibilité d'esprit, le programme forme des juristes capables de s'intégrer dans des systèmes juridiques et des milieux professionnels variés.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Droit sera capable de :

- a) Rechercher, disséquer, comprendre et exploiter un texte juridique, identifier les règles juridiques applicables à un cas d'espèce, qualifier les faits ;
- b) Comprendre et relier les normes juridiques applicables au Luxembourg qu'elles soient de droit interne, européen ou international, de droit public ou de droit privé ;
- c) Analyser des systèmes juridiques étrangers ;
- d) Expliquer les solutions juridiques d'un système à un autre ;
- e) Travailler et dialoguer avec des juristes de différents pays du monde en français et en anglais ;
- f) Analyser de manière critique des solutions existantes et savoir imaginer de meilleures solutions ;
- g) Travailler en équipe autant qu'en autonomie sur des exercices juridiques variés ;
- h) Argumenter et développer un propos cohérent et convaincant.

Le Bachelor en Droit est proposé par la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance. Ses langues d'enseignement sont le français (80%) et l'anglais (20%) ; un cours optionnel est offert en allemand.

Le Bachelor en Droit mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Droit sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Droit est de cent quatre-vingt (180).

Une sélection est opérée par un jury composé des Directeurs de programme selon une grille d'évaluation fondée sur les connaissances linguistiques, la motivation et le niveau des notes antérieures.

Les candidatures au Bachelor en Droit sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en français et en anglais, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée, lors de l'examen de fin d'études secondaires et lors d'éventuelles études universitaires antérieures ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission à rédiger en anglais et de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences en langues et, si applicable, en sciences humaines et sociales, évaluées sur la base du CV et des relevés de notes obtenues ;
- e) Expérience professionnelle dans le champ dans le domaine juridique, le cas échéant, évaluée sur la base du CV ;
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Droit est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Droit est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

L'assiduité aux enseignements appelés « cours magistraux » n'est pas en principe obligatoire. Cependant, l'enseignant peut décider d'imposer l'assiduité pour les cours dont l'effectif est inférieur à dix (10) étudiants, ainsi que pour les cours dans lesquels un contrôle continu est organisé. Il doit alors faire figurer cette obligation d'assiduité dans le descriptif de son cours, et la rappeler aux étudiants en début de semestre.

Pour les séminaires et les travaux dirigés, l'assiduité est obligatoire.

Pour les cours, séminaires et travaux dirigés où l'assiduité est obligatoire, trois (3) absences sont néanmoins tolérées. En toute hypothèse, la quatrième absence entraîne l'annulation de toutes les notes déjà obtenues et l'exclusion de l'examen final, en accord avec l'article 24 du présent règlement.

Une dispense d'assiduité pour les séminaires, les travaux dirigés et pour les cours rendus obligatoires par les enseignants peut être accordée à l'étudiant pour des motifs impérieux (travail, santé, etc.) conformément au règlement du programme.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Droit : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BAD-101	Cours 1	24	1	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-102	Séminaires 1	3	1	Obligation	Oui	Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BAD-103	Séminaire/travaux dirigés optionnel 1	3	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-104	Cours 2	20	2	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-105	Cours optionnels 1	4	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-106	Séminaires 2	6	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-107	Cours 3	16	3	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-108	Cours optionnels 2	8	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-109	Séminaire obligatoire 1	3	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-110	Séminaire/travaux dirigés optionnel 2	3	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-111	Cours 4	16	4	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-112	Cours optionnels 3	8	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-113	Séminaire obligatoire 2	3	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-114	Séminaire/travaux dirigés optionnel 3	3	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-115	Cours 5	16	5	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-116	Cours optionnels 4	6	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-117	Séminaire/travaux dirigés optionnel 4	4	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-118	Cours complémentaire	4	5	Obligation	Oui	Fra	Stage
BAD-119	Cours 6	12	6	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-120	Cours optionnels 5	12	6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-121	Séminaire/travaux dirigés optionnel 5	6	6	Obligation	Oui	Fra	Cours

Annexe 1.533.1 Bachelor en Physique

Intitulé officiel du programme : *Bachelor in Physics*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le programme Bachelor en Physique vise à communiquer à l'étudiant les connaissances fondamentales nécessaires à la compréhension des phénomènes physiques régissant l'univers. Les étudiants apprennent à appliquer les principes et les lois fondamentales de domaines clés de la physique tels que la mécanique, l'électromagnétisme, la thermodynamique, l'optique ou la mécanique quantique. Outre la communication d'une vision large de la physique et la familiarisation des élèves avec les outils mathématiques nécessaires, le programme s'efforce de développer la capacité de chaque élève à une pensée rigoureuse, précise et critique.

Le contenu de la Bachelor en Physique comprend des cours de physique expérimentale et théorique, de mathématiques, de chimie, ainsi qu'un large éventail de cours à option. Ces cours couvrent les théories physiques les plus importantes existant à ce jour, par exemple la mécanique classique, l'électrodynamique, la mécanique quantique, la relativité, l'optique, la physique des particules et la thermodynamique. Des cours de mathématiques en calcul et en algèbre, ainsi que des cours spécialisés sur les méthodes mathématiques nécessaires à la physique, jettent les bases des cours de physique théorique. En outre, le programme continuera à comporter un nombre important de cours en laboratoire, dans lesquels les étudiants doivent réaliser des expériences, évaluer et analyser les données et interpréter les résultats de manière scientifique. Enfin, un grand nombre de cours à option est disponible pour permettre une spécialisation, par exemple, vers la didactique, la théorie des probabilités ou l'informatique.

Les études de Bachelor en Physique peuvent être réalisées dans leur entièreté à l'Université du Luxembourg. Alternativement, les étudiants peuvent suivre le « Coursus Intégré Saar-Lor-Lux en Physique ». En ce cas, la première année des études se déroule à l'Université de Lorraine à Nancy (France). Puis, les étudiants effectuent leur deuxième année à l'Université du Luxembourg et la troisième année à la *Universität des Saarlandes* (Allemagne). Dans ce cas l'étudiant se verra délivré un diplôme trinational des trois universités. Pour ce Coursus Intégré, les règles du présent règlement ne sont applicables que pour les cours sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme Bachelor en Physique sera capable de :

- a) Expliquer et appliquer les principes et les lois des domaines clés de la physique (mécanique, électromagnétisme, thermodynamique, optique et mécanique quantique) ;
- b) Apprendre les méthodes et les objectifs de la physique expérimentale et les méthodes et les objectifs de la physique théorique ;
- c) Appliquer les outils mathématiques appropriés pour résoudre les problèmes qui se posent en physique ;
- d) Pratiquer les techniques élémentaires utilisées en physique expérimentale ;
- e) Faire preuve d'un jugement critique lors de l'interprétation des résultats obtenus par des expériences ou établis par la théorie ;
- f) S'initier aux méthodes de la physique des solides, de la physique de la matière molle, de la physique statistique et de la mécanique quantique avancée ;
- g) Réaliser un projet scientifique en physique expérimentale ou théorique ;
- h) Présenter des résultats scientifiques sous forme écrite ou orale en recherchant la clarté, la précision et la rigueur ;

- i) Devenir expert dans divers domaines complémentaires au programme de physique, comme la didactique de la physique, la programmation ou les langages.

Le Bachelor en Physique est proposé par la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais et le français.

Le Bachelor en Physique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

À l'accomplissement du programme « Coursus Intégré Saar-Lor-Lux en Physique » l'étudiant reçoit un diplôme conjoint conférant également le titre de « Licence » de l'Université de Lorraine et le « *Bachelor of Science (B.Sc.)* » de la *Universität des Saarlandes*.

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Physique sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B1)

L'admission au Bachelor en Physique n'est pas limitée au sens de l'article 4 du présent règlement.

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Physique sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, notamment en physique et mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- e) Références.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Physique est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Physique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Les cours « *Experimental Physics 1 : Mechanics, Waves, Thermodynamics* », « *Mathematical Methods 1* », « *Experimental Physics 2: Electrodynamics and Optics* » ainsi que « *Theoretical Physics 1: Mechanics* » indiqués par un astérisque dans le plan des modules ci-dessous sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi. Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit

les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme. Pour tous les autres cours, les étudiants ont, selon l'article 36, paragraphe 1, de la Loi, un maximum de quatre tentatives pour réussir le cours et obtenir les crédits ECTS alloués.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Physique : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
*BPHYS-101	Experimental Physics 1: Mechanics, Waves, Thermodynamics	8	1	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
*BPHYS-102	Mathematical Methods 1	6	1	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-103	Lab course 1	4	1	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-104	Analysis 1	5	1	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-105	Algebra 1	5	1	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-106	Elective Courses	2	1	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
*BPHYS-107	Experimental Physics 2: Electrodynamics and Optics	8	2	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-108	Mathematical Methods 2	4	2	Obligation	Oui	Ang	Cours
*BPHYS-109	Theoretical Physics 1: Mechanics	6	2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-110	Analysis 2	6	2	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-111	Algebra 2	6	2	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-112	Experimental Physics 3: Modern physics	6	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-113	Mathematical Methods 3	4	3	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-114	Theoretical Physics 2: Electrodynamics and Relativity	6	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-115	Lab course 2	4	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-116	Chemistry 1	2	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-117	Mathematics	6	3	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-118	Elective courses	2	3	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-119	Theoretical Physics 3: Quantum mechanics	6	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-120	Lab course 3 + 4	8	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-121	Chemistry 2	2	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-122	Programming	4	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-123	Mathematics	6	4	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-124	Elective Courses	4	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-125	Theoretical Physics 4: Statistical physics	8	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-126	Condensed matter physics	6	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-127	Continuum mechanics	4	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-128	Particle physics	4	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-129	Literature Seminar	5	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-130	Elective Courses	3	5	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-131	Bachelor Thesis	27	6	Obligation	Oui	Ang/Fra	Thèse
BPHYS-132	Bachelor Seminar	3	6	Obligation	Oui	Ang/Fra	Thèse

Annexe 1.541.1 Bachelor en Mathématiques

Intitulé officiel du programme : *Bachelor in Mathematics*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Mathématiques propose une formation initiale à ses étudiants, en leur donnant une solide formation de base en mathématiques. Il offre à la fois des cours de base (comme algèbre, analyse, géométrie), des cours plus appliqués (comme analyse numérique, probabilités, statistique), ainsi que de nombreux cours optionnels (par exemple, didactique des mathématiques, physique expérimentale ou encore introduction à l'astronomie). Le cinquième semestre est un semestre de mobilité, permettant à l'étudiant du Bachelor en Mathématiques de valoriser son cursus universitaire, de suivre des cours spécifiques non forcément proposés au Luxembourg, ou encore de découvrir un environnement et une culture différents.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Mathématiques sera capable de :

- a) Identifier et manipuler les concepts mathématiques contenus dans le programme du bachelor, de démontrer un théorème dans ces domaines et d'analyser la pertinence d'un résultat ;
- b) Maîtriser les concepts fondamentaux de mathématiques pures (algèbre, analyse, géométrie) et appliquées (analyse numérique, probabilité, statistique) ;
- c) S'appuyer sur ces concepts en vue de la modélisation et de la résolution d'un problème donné, de façon ordonnée, méthodique et en faisant preuve de rigueur intellectuelle ;
- d) Etre sensibilisé à la démarche du chercheur et à l'ouverture interdisciplinaire ;
- e) Rédiger un mémoire de recherche et faire une recherche bibliographique.

Le Bachelor en Mathématiques est proposé par la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais.

Le Bachelor en Mathématiques mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Mathématiques sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Anglais (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Mathématiques est de 100 (cent).

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Mathématiques sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;

- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Mathématiques est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en mathématiques est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Mathématiques : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMATH-101	Analyse	10	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-102	Algèbre	15	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-103	Option : Cours d'ouverture 1	5	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-104	Analyse et géométrie	13	2	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-105	Algèbre linéaire	7	2	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-106	Option : Cours d'ouverture 2	10	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-107	Analyse et probabilités	12	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-108	Algèbre et topologie	12	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-109	Option : Cours d'ouverture 3	6	3	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-110	Analyse et probabilités 2	11	4	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-111	Option : Cours fondamentaux 1	13 ¹⁾	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-112	Option : Cours d'ouverture 4	6 ¹⁾	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-113	Mobilité	30	5	Obligation	Non	n.a.	Mobilité
BMATH-114	Option : Cours fondamentaux 2	13 ²⁾	6	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-115	Option : Cours d'ouverture 5	5 ²⁾	6	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-116	Mémoire	12	6	Obligation	Non	n.a.	Thèse

¹⁾ Au moins dix-neuf (19) crédits ECTS doivent être acquis en complétant des cours dans les modules Option : Cours fondamentaux 1 et Option : Cours d'ouverture 4, dont au moins treize (13) crédits en complétant des cours dans le module Option : Cours fondamentaux 1.

²⁾ Au moins dix-huit (18) crédits ECTS doivent être acquis en complétant des cours dans les modules Option : Cours fondamentaux 2 et Option : Cours d'ouverture 5, dont au moins treize (13) crédits en complétant des cours dans le module Option : Cours fondamentaux 2.

Annexe 1.588.1 Bachelor en Sciences de la vie

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences de la vie est construit de manière à donner aux étudiants de solides bases en biologie complétées par de bonnes connaissances en chimie, mathématiques, physique ou bio-informatique par exemple. De nombreux autres enseignements, scientifiques, généralistes et transversaux, étoffent ces connaissances. Les cours théoriques sont complétés par des travaux pratiques, des travaux de groupe, des stages sur le terrain et en laboratoire ou entreprise.

L'objectif principal de ce programme est de faire comprendre l'unité fondamentale de la vie et la cohérence générale des Sciences de la vie à l'étudiant qui se destine à poursuivre ses études dans un Master en sciences, biologiques de préférence.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences de la vie sera capable de :

- a) Relater et illustrer les principes et processus fondamentaux de la biologie, en l'état de l'art ;
- b) Identifier l'architecture moléculaire, cellulaire et tissulaire d'un organisme vivant animal ou végétal, les principes de base de la physiologie qui le gouvernent, ainsi que les interrelations existant avec son environnement ;
- c) Utiliser des méthodes et des techniques pratiques de chimie, physique, mathématique, statistique et informatique, les appliquer aux sciences de la vie afin de résoudre des problèmes scientifiques, seul ou en groupes, et gagner ainsi en autonomie en présence de chaque nouvelle situation ou défi professionnel ;
- d) Appliquer scientifiquement des méthodes qualitatives et quantitatives, en connaissance de causes, en gérant les risques et les incertitudes, et en analysant les revers de façon constructive ;
- e) Compiler et utiliser des informations tirées de la littérature spécialisée afin d'étayer sa démonstration scientifique ;
- f) Évaluer, interpréter et critiquer les observations ou résultats expérimentaux ;
- g) Présenter et communiquer clairement des concepts du domaine des sciences de la vie ou autres, par écrit ou par oral, en français ou en anglais, en s'aidant si besoin des outils informatiques et électroniques actuels ;
- h) Interagir et communiquer aussi bien avec les pairs qu'avec les membres de la société civile en comprenant, justifiant et défendant les aspects éthiques des sciences de la vie et de leurs applications dans la vie quotidienne ;
- i) Utiliser les connaissances et acquis, spécifiques et transversaux, pour progresser dans les études académiques au niveau master en développant son indépendance et leadership dans les domaines des sciences de la vie.

Le Bachelor en Sciences de la vie est proposé par la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais et le français.

Le Bachelor en Sciences de la vie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences de la vie, sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Anglais (B2)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences de la vie est de : vingt-cinq (25).

La candidature au Bachelor en Sciences de la vie comprend la rédaction d'un essai d'admission (1000 mots) en français, dans lequel l'étudiant expose par exemple le cheminement qui l'a amené à déposer une demande d'admission au programme et caractérise son idée d'un bon biologiste et de son travail au XXIème siècle.

Les dossiers de candidature, y compris l'essai d'admission, sont évalués par le Directeur de programme et le Directeur adjoint.

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences de la vie sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires notamment en filière scientifique au lycée, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission et de la lettre de motivation ;
- c) Connaissances et compétences fondamentales et théoriques en biologie, physique, chimie et mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes obtenues durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- d) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission et de la lettre de motivation ;
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base des certificats présentés.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences de la vie est de cent quatre-vingts (180).

Le Bachelor en Sciences de la vie est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Une convention avec l'Université de Strasbourg permet d'obtenir un diplôme conjoint visé à l'article 70, paragraphe 3, du présent règlement, à condition de réussir deux (2) semestres de mobilité (3-4 ou 5-6) et ainsi valider la "*Licence Sciences de la vie*" strasbourgeoise, parcours "*Biologie cellulaire et physiologie des organismes*" ou "*Biologie moléculaire et cellulaire*". Les conditions d'accès sont liées aux performances académiques en fin de 1ère année (60 ECTS) ou de 2ème année (≥ 108 ECTS) à l'Université du Luxembourg.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences de la vie : Plan des modules 2022/2023

Code	Module	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSV-BIO-201	1.1 Biologie cellulaire	5	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-202	1.2 Chimie	12	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-203	1.3 Physique, Mathématiques	12	1	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-204	1.4 Méthodologies universitaires et scientifiques	1	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-206	2.1 Biologie cellulaire, Développement	7	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-207	2.2 Biochimie	6	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-208	2.3 Physique, Mathématiques, Informatique	10	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-209	2.4 Ethique	2	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-210	2.5 Géologie	4	2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-211	2.6 Découverte du médicament	1	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-212	3.1 Biologie animale, végétale, Ecologie	8	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-213	3.2 Physiologie animale et végétale	6	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-214	3.3 Biologie moléculaire, Biochimie 2	10	3	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-215	3.4 Physique appliquée	6	3	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-216	4.1 Biologie animale et végétale 2	9	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-217	4.2 Physiologie animale 2	4	4	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-218	4.3 Microbiologie, Biochimie 3	4	4	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-219	4.4 Ecologie 2	5	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-220	4.5 Biostatistiques	6	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-221	4.6 Anglais	2	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-222	5.1 Biologie moléculaire 2, Microbiologie 2	9	5	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-223	5.2 Physiologie animale 3	9	5	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-224	5.3 Histologie, Virologie	5	5	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-225	5.4 Biostatistiques 2	7	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-226	6.1 Biologie moléculaire 3	7	6	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-227	6.2 Immunologie, Système nerveux	8	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-228	6.3 Histologie 2 et Développement 2	6	6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-229	6.4 Biotechnologie	3	6	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-230	6.5 Module transversal	6	6	Obligation	Oui	Fra/Ang	Stage

Annexe 1.613.1 Bachelor en Informatique appliquée

Intitulé officiel du programme : *Bachelor in Applied Information Technology*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Informatique appliquée délivre une formation en informatique dont l'objectif est de donner les compétences opérationnelles aux diplômés du secondaire pour une insertion rapide sur le marché du travail, entreprises privées ou secteur public. L'objectif principal du programme est de fournir aux étudiants à la fois des compétences techniques avancées appliquées dans le domaine informatique et des compétences générales pertinentes pour une carrière professionnelle réussie.

Le programme est a priori ouvert à tous les diplômés du secondaire satisfaisant aux conditions linguistiques, mais une solide formation existante en informatique ou en mathématiques est souhaitable. Le programme apporte également le socle de connaissances théoriques de base, en mathématiques par exemple, qui permettront de continuer à se former plus tard.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Informatique sera capable de :

- a) Appliquer des compétences poussées en programmation et en méthodes de conception des systèmes informatiques ;
- b) Analyser des problèmes techniques complexes dans le domaine informatique et de développer des solutions appropriées ;
- c) Approfondir indépendamment au moins une spécialité de l'informatique ;
- d) S'exprimer en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral, dans un contexte de travail dans le domaine informatique en équipe et en interaction avec des interlocuteurs de culture et de background technique divers ;
- e) Montrer des capacités d'autonomie dans le travail, d'analyse des situations, d'anticipation des problèmes et de proposition de solutions dans des contextes professionnels variés.

Le Bachelor en Informatique appliquée est proposé par la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, et le français.

Le Bachelor en Informatique appliquée mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Informatique appliquée sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Informatique appliquée est de soixante-quinze (75). Les dossiers des candidats sont évalués par le Directeur de programme et un membre du personnel académique enseignant dans le programme.

Les candidatures pour le Bachelor en Informatique appliquée sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en informatique et mathématiques appliquées, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement envers le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en mathématiques ou/et en informatique, évalués sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés ;
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- f) Références.

Si le nombre de candidatures n'excède pas soixante-quinze (75) pourcent des places disponibles, le programme accepte tous les candidats éligibles, répondant au niveau requis selon les critères de sélection listés ci-dessus.

Dans le cas contraire, les candidats répondant au niveau requis selon les critères de sélection ci-dessus sont classés par la moyenne générale des notes obtenues en dernière année d'école secondaire en anglais et français (15% chacun), en mathématiques (30%), en informatique (30%), et pour leur motivation à intégrer le programme d'études, exprimé dans une lettre de motivation (10%).

Dans le cas où il n'y aurait pas de notes en informatique, les notes obtenues dans les cours de sciences naturelles ou dans un domaine technique seront pris en considération, avec un poids de 20%, la note de mathématique étant ajustée en conséquence. Le candidat classé au rang le plus élevé est sélectionné, suivi du candidat au rang suivant jusqu'à ce que toutes les places disponibles pour le programme aient ainsi été attribuées.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Informatique appliquée est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Informatique appliquée est un programme à temps plein. La durée régulière du programme et de six (6) semestres d'études.

À l'inscription au cinquième semestre d'études du programme, l'étudiant choisit au moins 5 cours de spécialisation avancée parmi une liste de cours avancés optionnels.

Le Bachelor en Informatique appliquée se concentre notamment sur l'aspect pratique de l'informatique. En conséquence, un nombre important de cours sont évalués en continu sur base de projets (souvent en groupe), ce qui implique une participation active de la part des étudiants.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Informatique appliquée : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BINFO-101	Fundamentals	7	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-102	Mathematics 1	11	1	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BINFO-103	Programming Fundamentals 1	12	1	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-104	Professional Preparation 1	4	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-105	Mathematics 2	10	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BINFO-106	Programming Fundamentals 2	9	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-107	Computer Science 1	7	2	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-108	Programming Fundamentals 3	7	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-109	Computer Science 2	8	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-110	Software Engineering 1	7	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-111	Computer Science 3	8	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-112	Professional Preparation 2	6	4	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-113	Software Engineering 2	8	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-114	Computer Science 4	8	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-115	Software Engineering 3	8	4	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-116	Programming Fundamentals 4	10	5	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-117	Specialization	20	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-118	Bachelor project	30	6	Obligation	Non	Ang	Stage

Annexe 1.613.2 Bachelor en Informatique appliquée en formation continue

Intitulé officiel du programme : *Bachelor in Applied Information Technology – Continuing Education Programme*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue délivre une formation en informatique dont l'objectif est de renforcer les compétences opérationnelles et théoriques en informatique. Le programme est un programme à temps partiel pour des activités d'apprentissage continu axées en particulier sur les professionnels du domaine informatique.

Le programme apporte également le socle de connaissances théoriques de base, en mathématiques par exemple, qui permettront de continuer à se former plus tard.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sera capable de :

- a) Appliquer des compétences poussées en programmation et en méthodes de conception des systèmes informatiques ;
- b) Analyser des problèmes techniques complexes dans le domaine informatique et développer des solutions appropriées ;
- c) S'exprimer en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral, dans un contexte de travail dans le domaine informatique en équipe et en interaction avec des interlocuteurs de culture et de background technique divers ;
- d) Montrer des capacités d'autonomie dans le travail, d'analyse des situations, d'anticipation des problèmes et de proposition de solutions dans des contextes professionnels variés.

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est proposé par la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, et le français.

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B1)
- B. Un minimum d'expérience professionnelle de trois (3) années pour les candidats détenant l'équivalent d'un diplôme de Bac+2 et un minimum de six (6) années d'expérience professionnelle pour ceux détenant un diplôme de fin d'études secondaires techniques ou classiques, ou un diplôme de technicien dans la spécialité informatique. L'expérience professionnelle est exprimée par la maîtrise d'outils avancés ou des projets professionnels effectués dans le domaine professionnel de l'Informatique.

- C. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins cent (100) crédits ECTS, sur la base d'expérience professionnelle en informatique, particulièrement dans les domaines suivants : Développement du logiciel ; administration d'applications ; support informatique ; gestion de projet et conseil en informatique.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Informatique en formation continue est de vingt-cinq (25).

Une pré-sélection est effectuée par le Directeur de programme et un représentant de la Chambre des salariés sur base du dossier complet de candidature. Les candidats sélectionnés seront invités à un entretien afin d'évaluer leur expérience professionnelle dans les domaines de l'Informatique, ainsi que leurs compétences linguistiques en français et anglais. Le comité d'entretien est composé au minimum du Directeur de programme et d'un représentant de la Chambre des salariés.

Les candidatures au Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en informatique, évalués sur la base des relevés de notes ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement envers le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en informatique appliquée, évaluées sur la base du CV, des relevés de notes, ou des certificats d'activités de formation professionnelle ;
- e) Expérience professionnelle en informatique, le cas échéant, évaluée sur la base du CV et lors de l'entretien. La commission évalue en particulier l'expérience professionnelle dans les différents domaines liés à l'informatique énumérés ci-dessus ;
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- g) Références.

Un candidat remplissant le niveau requis sur base des critères de sélection ci-dessus est sélectionné.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est de cent quatre-vingt (180), dont cent (100) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est un programme proposé à temps partiel. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Le Bachelor se concentre fortement sur les aspects pratiques de l'informatique. De ce fait, un grand nombre de cours sont évalués en continu à travers des projets (souvent en groupe), ce qui implique une participation active de la part des étudiants.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Informatique appliquée en formation continue : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Cent (100) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')</i>							
BINFO-FC-101	Mathématiques générales	4	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-FC-102	Programming	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-103	Databases	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-104	Networks	4	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-FC-105	Mathématiques discrètes	4	4	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-FC-106	Operating Systems	6	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-107	Analyse et conceptions des logicielles 1	6	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-108	Algorithms and Data Structures 1	4	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-109	Web Programming	6	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-110	Algorithms and Data Structures 2	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-111	Analyse et conceptions des logicielles 2	6	5	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-112	GUI Programming	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-113	Software Testing	4	6	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-114	Mobile Application Development	6	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-115	Java for Enterprise Applications	6	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-116	Introduction to Blockchains	4	6	Obligation	Non	Ang	Cours

Annexe 1.688.1 Bachelor en Science informatique

Intitulé officiel du programme : *Bachelor in Computer Science*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Science informatique a pour but d'apporter les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour poursuivre avec succès des études dans un programme de master lié à l'informatique à l'Université du Luxembourg ou dans toute autre université.

Trois dimensions principales sont visées par le programme : la créativité en tant que capacité à générer de nouvelles idées (principalement formées par des projets de R&D intégrés dans des projets académiques ou industriels) ; la science ciblant des connaissances précises déterminées par des observations, des expérimentations, des raisonnements et des expressions formelles; et les technologies numériques actuelles et futures qui couvrent les moyens concrets qui dépendent des dispositifs électroniques et qui sont utilisées pour traiter l'information.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences informatique sera capable de :

- a) Comprendre les fondements théoriques et méthodologiques de l'informatique ;
- b) Appréhender les aspects les plus importants de l'informatique, y compris les algorithmes et les structures de données, l'informatique théorique, la programmation, la gestion de l'information, la modélisation et l'analyse, et est capable d'appliquer ces connaissances ;
- c) Appliquer un certain nombre de méthodologies dans le domaine des mathématiques et de la statistique à des problèmes en informatique ;
- d) Maîtriser des compétences académiques générales, en particulier dans le domaine de l'informatique ;
- e) Formuler un problème pratique en informatique comme une question de recherche claire et concise et d'appliquer ses connaissances et compétences pour formuler et analyser des solutions possibles ;
- f) Intégrer des facteurs sociaux, éthiques, juridiques, psychologiques et contextuels liés à la discipline informatique ;
- g) Communiquer et de transmettre des informations, des concepts et des solutions à un public de spécialistes et de non-spécialistes, et de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire ;
- h) Poursuivre un programme de maîtrise ;
- i) Montrer un esprit indépendant et critique, et d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de l'informatique.

Le Bachelor en Science informatique est proposé par la Faculté des Sciences, de la Technologie et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, le français et l'allemand.

Le Bachelor en Science informatique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Science informatique sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Anglais (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Science informatique est de soixante-cinq (65).

Le Directeur de programme est responsable pour l'évaluation et la sélection des dossiers de candidature.

Les candidatures sont évaluées individuellement, tout au long de la période de sélection, par le directeur de programme, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence et qualité du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en domaine d'informatique, évalués sur la base des relevés de notes obtenues durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires et durant les années d'études supérieures si applicable ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- e) Niveau de maîtrise de l'Anglais ;
- f) Niveau de maîtrise de la seconde langue (au choix entre Français ou Allemand).

Le programme utilise la procédure de sélection accélérée visée à l'article 17, paragraphe 2.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Science informatique est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Science informatique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Chaque semestre, l'étudiant peut acquérir trente (30) crédits ECTS à l'aide des cours obligatoires et d'une sélection de cours parmi les cours optionnels en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

Bachelor en Science informatique : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BICS-101	Linear Algebra 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-102	Analysis 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-103	Discrete Mathematics 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-104	Programming Fundamentals 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-105	Web Development 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-106	Bachelor Semester Project 1	5	1	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BICS-107	Linear Algebra 2	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-108	Theoretical Computer Science 1	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-109	Computing Infrastructures 1	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-110	Network and Communication	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-111	Programming Fundamentals 2	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-112	Bachelor Semester Project 2	10	2	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-113	Discrete Mathematics 2	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-114	Programming Fundamentals 3	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-115	Algorithms and Complexity	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-116	Information Management 1	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-117	Security 1	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-118	Bachelor Semester Project 3	10	3	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-119	Bachelor Semester Project 4	10	4	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-120	Information Management 2	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-121	Theoretical Computer Science 2	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-122	Programming Languages	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-123	Intelligent Systems 1	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-124	Online Course (OL)	4	4	Option ¹⁾	Non	Ang	Cours
BICS-140	Software Foundations	4	4	Option ¹⁾	Non	Ang	Cours
BICS-125	Bachelor Semester Project 5	10	5	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-126	Software Engineering 1	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-127	Human-Computer Interaction (HCI)	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-128	Computational Science 1	4	5	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-129	Computational Science 2	4	5	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-130	Web Development 2	4	5	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-131	Natural Language Processing	4	5	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-132	Online Course (OL)	4	5	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-133	Bachelor Semester Project 6	10	6	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-134	Software Engineering 2	4	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BICS-135	Intelligent Systems 2	4	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BICS-136	User Centred Design	4	6	Option ³⁾	Oui	Ang	Cours
BICS-137	Computational Science 3	4	6	Option ³⁾	Oui	Ang	Cours
BICS-138	Security 2	4	6	Option ³⁾	Oui	Ang	Cours
BICS-139	Online Course (OL)	4	6	Option ³⁾	Oui	Ang	Cours

¹⁾ Pour obtenir trente (30) crédits ECTS au semestre 4, l'étudiant doit compléter au moins un (1) cours optionnel en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

²⁾ Pour obtenir trente (30) crédits ECTS au semestre 5, l'étudiant doit compléter au moins trois (3) cours optionnels en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

³⁾ Pour obtenir trente (30) crédits ECTS au semestre 6, l'étudiant doit compléter au moins trois (3) cours optionnels en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

Annexe 1.710.1 Bachelor en Ingénierie

Intitulé officiel du programme : *Bachelor in Engineering*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Ingénierie offre une formation d'ingénieur dans différentes spécialisations dites filières.

La formation a un caractère appliqué en ce sens qu'elle vise l'acquisition d'une première qualification professionnelle, donnant aux étudiants les compétences nécessaires pour pouvoir entrer facilement sur le marché du travail. Elle a également un caractère académique en ce sens qu'elle représente un programme d'études de premier cycle qui peut être complété par d'autres études, par exemple, une formation de master à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger.

Le Bachelor en Ingénierie propose six (6) filières :

- Génie civil (Civil Engineering, Bauingenieurwesen)
- Génie mécanique (Mechanical Engineering, Maschinenbau)
- Électrotechnique (Electrical Engineering, Elektrotechnik)
- Énergie et environnement (Energy and Environment, Energie und Umwelt)
- Ingénierie numérique (Digital Engineering, Digitales Ingenieurwesen)
- Génie civil et Management en Europe (European Construction Management, Europäisches Baumanagement)

La filière Génie civil et Management en Europe est intégrée à un programme d'études conjoint du DFHI/ISFATES (Deutsch-Französisches Hochschulinstitut, Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences) et proposée en coopération avec l'Université de Lorraine et la HTW Saar, dont les semestres d'études 3 et 4 sont sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg. Pour cette filière, les règles du présent règlement ne sont applicables que pour les cours sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg. L'accès et l'admission, l'organisation du programme et l'obtention du diplôme sont réglementés par le DFHI/ISFATES.

Les contenus du programme visent :

- a) A développer le savoir et la compréhension spécifique à la discipline ainsi que des connaissances de base dans d'autres disciplines d'ingénierie ;
- b) A développer la capacité à réaliser des conceptions et études techniques (travail d'ingénieur) ;
- c) A développer des compétences transférables, y compris des compétences en gestion de projet, en gestion d'entreprise et en législation.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Ingénierie sera capable de :

- a) Exécuter des tâches communes d'ingénierie relatives à leur filière, par exemple la conception et le dimensionnement de produits et processus techniques, et faire des choix d'experts ;
- b) Reconnaître et établir des ponts entre différents sujets de leur filière ;
- c) Echanger avec des partenaires de domaines apparentés et prendre des décisions appropriées ;
- d) Communiquer les détails techniques à une audience générale ou experte, d'une manière correcte et appropriée ;
- e) Evaluer les aspects sociaux, environnementaux, économiques et légaux des activités et les incorporer dans les décisions ;
- f) Evaluer l'incertitude et les risques, et agir en fonction ;
- g) Travailler dans un environnement international et multilingue ;

- h) Travailler de manière de plus en plus indépendante et reprendre des tâches de gestion ;
- i) Être conscient du besoin continu de développement professionnel ;
- j) Être ouvert aux développements émergents ou futurs dans le monde de la technologie.

Le Bachelor en Ingénierie est proposé par la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'allemand, le français ainsi que l'anglais.

Le programme mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Un diplômé de la filière Génie civil et Management en Europe reçoit un diplôme conjoint mentionnant également le titre de « Licence » de l'Université de Lorraine et le « Bachelor of Science (B.Sc.) » de la HTW Saar. Un supplément de diplôme de l'Université du Luxembourg est délivré aux étudiants qui ont en plus rempli tous les critères de réussite pour les cours sous la responsabilité de l'Université de Luxembourg.

Accès et admission

Les candidats au programme postulent directement à une ou plusieurs filières. L'offre d'admission est valable pour une filière spécifique.

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Ingénierie sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Allemand (B2)
 - b. Français (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Ingénierie est de cent cinquante (150).

Les candidatures au Bachelor en Ingénierie sont évaluées selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en mathématiques/physique/sciences techniques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires et le classement du candidat à la moitié supérieure du tableau de répartition des notes du programme de bachelor ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Ingénierie est de cent quatre-vingt (180). Il s'agit d'un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Un changement de filière au sein du Bachelor en Ingénierie est possible sur demande de l'étudiant. La décision est prise par le directeur de filière de destination. En cas de changement de filière, les modules et crédits ECTS validés dans la filière précédente restent acquis. Tous les cours obligatoires de la filière de destination deviennent obligatoires, indépendamment de leur semestre d'études régulier par rapport au

semestre d'études de l'étudiant au moment du changement de filière. Les modules obligatoires dans la filière d'origine ne sont plus obligatoires. Tous les compteurs et indicateurs sur la progression de l'étudiant sont poursuivis.

L'inscription au module 'Bachelor thesis' est soumis aux règles supplémentaires suivantes :

- L'étudiant a validé au moins cent (100) crédits ECTS du plan d'études de la filière à laquelle il est inscrit ;
- L'étudiant a validé tous les modules obligatoires du premier et du deuxième semestre du plan d'études de la filière ;
- L'étudiant a validé le semestre de mobilité obligatoire visé à l'article 36, paragraphe 6, de la Loi, et à l'article 26 du présent règlement ou s'est vu accorder une dispense de l'obligation de mobilité selon l'article 27 du présent règlement ;
- Le sujet de thèse proposé est accepté par le directeur de filière et au moins un directeur de thèse principal. Seul un professeur ou chargé de cours enseignant dans le programme peut être directeur de thèse principal.

La validation du module 'Bachelor thesis' requiert un rapport écrit et la soutenance de la thèse lors d'une présentation orale. Le directeur de thèse a le droit de ne pas admettre le candidat à la présentation orale, si le rapport écrit n'est pas remis à temps ou est d'une qualité insuffisante. Des règles administratives et les délais applicables sont définis par le directeur de filière.

Par des cours optionnels additionnels, et/ou par un stage optionnel, les étudiants peuvent faire valider des crédits additionnels et terminer le programme avec un maximum de 210 crédits ECTS, conformément à l'article 36 du Règlement des Etudes. Des règles spécifiques à un stage optionnel sont définies dans un règlement séparé ('Praktikantenordnung'). Les éléments d'un stage qui sont liés à la réalisation de la 'Bachelor thesis' ne peuvent pas être validés comme stage optionnel.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie civil : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-CE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-2	Physique / Chemie	5	1	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BENG-CE-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-6	Baukonstruktion	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-12	Bauphysik	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-11	Baustoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-13	Vermessungskunde	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-10	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-14	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-15	Technische Mechanik III	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-16	Structural Analysis	5	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-17	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-18	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-19	Massivbau I	3	3	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-CE-20	Stahlbau I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-21	Législation	3	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BENG-CE-22	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobilité
BENG-CE-23	Hydromechanik und Bodenmechanik	5	5	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-24	Spécialisation A – Konstruktives Bauingenieurwesen (Advanced Structural Analysis)	25	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
	Massivbau II	(5)					
	Stahlbau II	(5)					
	Tragwerkslehre & Computer Aided Engineering	(5)					
	Cours au choix de la Spécialisation B	(5)					
BENG-CE-25	Spécialisation B – Infrastrukturwesen	25	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
	Trafic Infrastructural Design	(5)					
	Siedlungswasserwirtschaft	(5)					
	Wasserbau & Wasserwirtschaft	(5)					
	Städtebau und Landesplanung	(5)					
	Cours au choix de la Spécialisation A	(5)					
BENG-CE-26	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	Var.	Thèse
BENG-CE-31	Bauwirtschaft	5	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-28	Building Information Modelling	5	6	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-29	Grundbau / Baugruben	5	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-30	Option(s) au choix parmi les cours suivants :	2	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
	Einführung Ingenieurholzbau	(3)					
	Umweltechnik	(2)					
	Eisenbahnbau	(2)					
	Geographical Information Systems	(2)					
	Project Management	(2)					
	Baubetrieb II	(4)					
	Bauforum	(1)	5 et 6				

¹⁾ Spécialisations au choix : La validation d'une spécialisation sur les deux (A ou B) est obligatoire.

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie mécanique : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-ME-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-2	Physique / Chemie	5	1	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BENG-ME-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-6	Elektrotechnik	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-9	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-10	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-14	Werkstoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-13	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-11	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All/Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-ME-12	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-15	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-16	Technische Mechanik III	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-17	Fluid Mechanics	4	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-18	Machine Design I	5	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-19	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-20	Manufacturing Technology I	5	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	Non	n.a.	Mobil.
BENG-ME-22	Thermodynamik II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-34	Electrical Energy Production, Transportation & Distribution	3	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-35	Ölhydraulik	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-24	Finite Element Methods with Mechanical applications	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-25	Machine Design II (Lecture + Project Based Learning)	9	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-36	Economie & Business Management	4	5	Obligation	Non	All/Fra	Cours
BENG-ME-28	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Thèse
BENG-ME-29	Machine Design III (Lecture + Project Based Learning)	7	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-30	Manufacturing Technology II	5	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-31	Pneumatics	3	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-32	Robotik	3	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-33	<i>Option : Digital Rapid Prototyping</i>	(4)	6	Option	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-37	<i>Option : Elektrische Maschinen</i>	(3)	5	Option	Non	All	Cours
BENG-ME-38	<i>Option : Non destructive Testing</i>	(4)	6	Option	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-39	<i>Option : Energy Systems I</i>	(4)	5	Option	Non	Ang	Cours

Bachelor en Ingénierie – Filière Électrotechnique : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EL-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-EL-37	Physique	4	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BENG-EL-6	Elektrotechnik	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EL-16	Digitaltechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-20	Messtechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-38	Artificial Intelligence for Smart Technologies	3	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-9	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-10	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EL-11	Elektrotechnik II	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-14	Leistungselektronik I	3	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-13	Telekommunikation	2	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-39	Industrial Workshop	3	2	Obligation	Non	Fra/ Ang	Cours
BENG-EL-12	Elektronik & Photonik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-15	Mikroprozessor I	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-17	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EL-18	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EL-19	Elektrotechnik III	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-21	Elektronik & Photonik II	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-22	Mikroprozessor II	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-23	CAO – Schaltungssimulation	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-24	Technik der Netze I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-25	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	Non	n.a.	Mobil.
BENG-EL-26	Signale und Systeme	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-27	Leistungselektronik II	6	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-28	Digital Design	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-40	Elektrische Maschinen	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-41	Electrical energy production, transportation & distribution	3	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-42	Technik der Netze II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-43	Estimation approaches in advanced engineering systems	3	5	Option	Non	Ang	Cours
BENG-EL-44	Gebäudeautomation	5	5	Option	Non	All	Cours
BENG-EL-30	Economie & Business Management	4	5	Obligation	Non	Var.	Cours
BENG-EL-31	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Thèse
BENG-EL-32	Real World Data Acquisition	3	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-33	Prototyp Mikroelektronik	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-34	Leistungselektronik III & dezentrale Systeme	5	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-35	Regelungstechnik II	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-36	Elektrische Energieverteilung Vertiefung	2	6	Obligation	Non	All	Cours

Bachelor en Ingénierie – Filière Énergie & Environnement : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-EE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-2	Physique / Chemie	5	1	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BENG-EE-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra /Ang	Cours
BENG-EE-6	Elektrotechnik	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-13	Bauphysik	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-12	Werkstoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-11	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-10	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-EE-14	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-15	Erneuerbare Energien	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-16	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-17	Thermodynamik II	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-18	Thermal Lab I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-19	Fluid Mechanics	4	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-20	Option(s) du domaine génie civil / infrastructures	4	3	Obligation	Non	n.a.	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EE-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobil.
BENG-EE-22	Finite Element Methods with thermal applications	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-23	Regelungstechnik I	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-33	Energy Systems I	4	5	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-34	Economie & Business Management	4	5	Obligation	Non	All/Fra	Cours
BENG-EE-26	Spécialisation A : Building & Environment : Cours à choisir parmi les cours suivants :	12	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
	Workshop Energiepass	(3)					
	Gebäudeautomation	(5)					
	Législation	(3)					
	Bauforum	(1)					
	Cours du domaine génie civil / infrastructures						
BENG-EE-27	Spécialisation B : Sustainable Energy Technology Cours à choisir parmi les cours suivants :	12	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
	Wärmeübertragung	(4)					
	Gebäudeautomation	(5)					
	Thermal Lab II	(3)					
	Electrical energy production, Transportation & Distribution	(3)					
	Cours du domaine électrique						
BENG-EE-28	Bachelorthesis	12	6	Obligation	n.a.	n.a.	Thèse
BENG-EE-35	Energy Systems II	5	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-30	Brennstoffe / Biomasse / Luftreinhaltung	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-31	Spécialisation A : <i>Building & Environment</i> : Gebäudetechnik II	9	6	Obligation ¹⁾	Non	All	Cours
	Abfallwirtschaft & Altlasten	(5) (4)					
BENG-EE-32	Spécialisation B : <i>Sustainable Energy Technology</i> <i>Hydraulische Maschinen</i> <i>Chemische Thermodynamik und Reaktionskinetik</i>	9	6	Obligation ¹⁾	Non	All	Cours
		(4) (5)					

¹⁾ Spécialisations au choix : La validation d'une spécialisation sur les deux (A ou B) est obligatoire.

Bachelor en Ingénierie – Filière Ingénierie numérique : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-DE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-DE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-32	Physique	4	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BENG-DE-33	Digitaltechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-6	Elektrotechnik	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-34	Artificial Intelligence for Technologies	3	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-35	Messtechnik	3	1	Option	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-DE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-10	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-13	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-11	Mikroprozessor I	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-14	Option(s)	5	2	Obligation	Non	n.a.	Cours
BENG-DE-15	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-16	Machine Design I	5	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-36	CAD	5	3	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-DE-17	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-18	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-20	Technik der Netze I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobil.
BENG-DE-22	Software Engineering*	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-24	Cloud based applications	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-37	Data Base Management	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-27	Digital Design	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-28	Gebäudeautomation	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-38	Technik der Netze 2	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-39	Economie & Business Management	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-29	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Thèse
BENG-DE-31	Options au choix parmi les cours suivants :	17	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
	Interaction Design*	(4)					
	Building Information Modeling	(5)					
	Robotik	(3)					
	Digital Rapid Prototyping	(4)					
	Energiesystems I	(4)					
	Real World Data Acquisition	(3)					
	Geographical Information Systems	(2)					
	Signale und Systeme	(4)					
	Operating Systems I*	(5)					
	Estimation approaches in advanced engineering systems	(3)					
	Project Management	(2)					

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie civil et Management en Europe : Plan des modules 2022/2023

Les étudiants de la filière Génie civil et Management en Europe suivent uniquement leurs semestres trois et quatre au Luxembourg avec un programme sur soixante (60) crédits ECTS basé sur une série de modules de la liste indiquée ci-avant. Ce programme est réglementé par le DFHI/ISFATES.

A titre indicatif, ci-dessous le programme actuellement fixé pour les semestres trois et quatre :

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
[BENG-CE-3]	Technische Mechanik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-10]	Baukonstruktion	5	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-EC-1]	Baubetrieb 1	3	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-17]	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-18]	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
[BENG-CE-21]	Législation	3	3	Obligation	Non	Fra	Cours
[BENG-EE-16]	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
	Option au choix parmi les cours suivants :	3	3	Obligation	Non		
[BENG-CE-19]	Massivbau I	(3)	3			All	Cours
[BENG-CE-20]	Stahlbau I	(3)	3			All	Cours
[BENG-CE-9]	Technische Mechanik II	5	4	Obligation	Non	All/Ang	Cours
[BENG-CE-12]	Bauphysik	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-11]	Baustoffkunde/	6	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-30]	Baubetrieb 2	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-31]	Bauwirtschaft	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-EE-31]	Gebäudetechnik II	5	4	Obligation	Non	All	Cours
	Option au choix parmi les cours suivants :	2	4	Obligation	Non		
	Mauerwerksbau	(2)	4			All	Cours
[BENG_CE-30]	Einführung Ingenieur-holzbau	(2)	4			All	Cours

*) Critère pour l'obtention du diplôme conjoint de l'Université du Luxembourg

Annexe 1.912.1 Bachelor en Médecine

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

La formation de Bachelor en Médecine a pour objectifs :

- L'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large : elle englobe la biologie, certaines sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales.
- L'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la séméiologie.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Médecine sera capable de :

- a) Utiliser le savoir acquis pour résoudre des problèmes par un raisonnement clinique ;
- b) Être capable de se documenter et de faire une synthèse ;
- c) Communiquer de façon structurée avec les différentes catégories d'interlocuteurs ;
- d) Travailler efficacement en équipe et collaborer dans un environnement multidisciplinaire ;
- e) S'engager dans un processus de formation ininterrompue ;
- f) Comprendre les enjeux de santé publique ;
- g) Faire preuve d'un esprit critique et créatif ;
- h) Afficher un comportement professionnel et déontologique.

Le Bachelor en Médecine est proposé par la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont le français et l'allemand ; certains enseignements sont dispensés en anglais.

Le Bachelor en Médecine mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Médecine sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (C1)
 - b. Allemand (C1)
 - c. Anglais (B2)

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Médecine sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- i) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires, notamment en mathématique et les matières scientifiques, évalués sur la base des relevés de notes. L'Université donne préférence aux étudiants pourvus d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu dans une section mathématique ou scientifique. La moyenne des notes obtenues à l'examen entre dans les critères de sélection, une mention bien ou très bien est un atout ;
- j) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et

d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Médecine est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Médecine est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

La validation de soixante (60) crédits ECTS du programme de première année donne droit au Certificat d'Etudes Supérieures Initiales en Médecine (CESIM). La validation de cent quatre-vingt (180) crédits ECTS, correspondant à l'ensemble des modules, en fin de 6ème semestre donne droit au Certificat d'Etudes Supérieures Générales en Médecine (CESGM).

Le diplôme de Bachelor en Médecine est délivré après une mobilité effectuée au septième (7ème) semestre, se réalisant avec le premier semestre de Master en Médecine.

Contenu du programme :

L'enseignement de première année est effectué en français, allemand et anglais. Il comporte des cours magistraux, des travaux dirigés ainsi que des travaux pratiques et des projets en groupes. Pour certaines matières, les enseignants mettront à disposition des cours en ligne, par exemple pour une mise à niveau dans les sciences fondamentales.

Plan de progression :

Les étudiants ayant validé au moins trente (30) crédits ECTS sont autorisés à redoubler la première année.

Un seul redoublement est accordé. Les étudiants ayant échoué une première fois dans une université à l'étranger et qui s'inscrivent en première année du Bachelor en Médecine à l'Université du Luxembourg ne sont pas autorisés à redoubler.

Les étudiants ayant validé les soixante (60) crédits ECTS du programme de la première année d'études sont classés en fonction des notes obtenues aux sessions d'examens et optent pour l'université de leurs choix pour la deuxième année par ordre décroissant.

Les étudiants ayant validé entre trente (30) et quarante-deux (42) ECTS sont autorisés à se réinscrire uniquement aux modules de la première année.

Les étudiants ayant validé au moins quarante-trois (43) ECTS durant la première année peuvent participer aux sessions d'examens de rattrapage. Suite à quoi, un jury d'examen supplémentaire est organisé au mois de juillet et sera chargé de classer ceux qui auront validé soixante (60) ECTS en vue d'un deuxième choix. Par ailleurs, et sur proposition du jury d'examen, un plan individualisé est proposé à l'étudiant à la fin de chaque semestre comprenant un volume de vingt-cinq (25) à trente-cinq (35) ECTS, tenant compte du tableau de progression ci-après.

Un stage infirmier de quatre (4) semaines est obligatoire pour entrer en 2^{ème} année au Luxembourg ou en France.

Modalités d'évaluation :

Pour la première année d'études, deux sessions d'examens sont organisées à l'issue du 1^{er} et du 2^{ème} semestre auxquelles s'ajoute une session d'examen de rattrapage au mois de juillet.

Les places à l'étranger :

Au terme de la première année, et à l'issue du jury d'examen du 2^{ème} semestre ou encore à l'issue de la session d'examen de rattrapage, seuls les étudiants ayant validé soixante (60) ECTS peuvent poursuivre leurs études à l'étranger en fonction des places disponibles.

Au terme de la troisième année :

Par décret du 4 janvier 2019, la France s'est engagée à accueillir au niveau master jusqu'à vingt-cinq (25) étudiants diplômés du CESGM dans les universités de Strasbourg, Nancy, et Paris 5. La Belgique s'est également engagée à accueillir huit (8) candidats au niveau master.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Médecine : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMED-101	Module 1.1	6	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-102	Module 1.2	12	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-103	Module 1.3	7	1	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-104	Module 1.4	6	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-105	Module 1.5	2	1	Option	Oui	All	Cours
BMED-106	Module 1.6	1	1	Option	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-107	Module 2.1	6	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-108	Module 2.2	5	2	Obligation	Oui	Fra/Ang/All	Cours
BMED-109	Module 2.3	3	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-110	Module 2.4	3	2	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BMED-111	Module 2.5	10	2	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BMED-112	Module 2.6	2	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-113	Module 2.7	1	2	Obligation	Non	Fra	Cours
BMED-114	Module 2.8	2	2	Option	Non	Lux	Cours
BMED-115	Module 3.1	7	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-116	Module 3.2	7	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-117	Module 3.3	5	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-118	Module 3.4	5	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-119	Module 3.5	2	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BMED-120	Module 3.6	4	3	Obligation	Non	Fra/All/Lux	TD/Stage
BMED-121	Module 4.1	5	4	Obligation	Oui/Non	Fra/Ang	Cours
BMED-122	Module 4.2	7	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-123	Module 4.3	5	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-124	Module 4.4	7	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-125	Module 4.5	2	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-126	Module 4.6	4	4	Obligation	Non	Fra/All/Lux	TP/Stage
BMED-127	Module 5.1	3	5	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-128	Module 5.2	7	5	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-129	Module 5.3	6	5	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-130	Module 5.4	2	5	Obligation	Non	Fra	TD
BMED-131	Module 5.5	6	5	Obligation	Non	Fra/All/Lux	Cours/Stage
BMED-132	Module 5.6	6	5	Obligation	Non	Fra/All/Lux	TP/Stage
BMED-133	Module 6.1	3	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMED-134	Module 6.2	6	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-135	Module 6.3	3	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-136	Module 6.4	4	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-137	Module 6.5	4	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-138	Module 6.6 ¹⁾	3	6	Obligation	Non	Fra/Ang/All	Cours
BMED-139	Module 6.7	2	6	Obligation	Non	Fra	Cours
BMED-140	Module 6.8	4	6	Obligation	Non	All	TP/Stage

¹⁾ Deux (2) crédits ECTS à valider sur des enseignements du Bachelor en Sciences de la vie, avec une préférence pour la data science.

Plan de Progression

Enseignements 1^{ère} année

1^{er} semestre

Biologie cellulaire et moléculaire 1	3
Biologie TP 1	1
Physiologie animale	2
Chimie générale & minérale	5
Chimie TP	2
Chimie organique 1	4
Chimie organique 2 (analytique)	1
Physique et biophysique 1	6
Physique TP	1
Anatomie 1	3
Histologie 1	2
Histo TP 1	1

2^{ème} semestre

Biologie cellulaire et moléculaire 2	3
Biologie TP 2	1
Biologie du développement	2
Biochimie et pathobiochimie	4
Biochimie TP	1
Découverte du médicament	1
Anatomie 2	3
Anatomie TP	2
Physique 2 bases imagerie	2
Histologie 2	3
Histo TP 2	2
Philosophie et éthique	1
Médecine clinique et déontologie	2
Santé Publique 1	1
Statistiques	1

Passage en 2^{ème} et 3^{ème} années

Dispositions particulières liés aux cours consécutifs

L'université a adopté le modèle pédagogique d'apprentissage « en spirale » qui est le nouveau standard en sciences de l'éducation appliquées à la médecine, et d'ailleurs adopté par la plupart des institutions concernées. Ainsi, la plupart des cours se construisent sur un prérequis enseigné le semestre ou l'année précédente, et dont la validation est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au cours consécutif.

Ces règles ont été établies en donnant priorité à l'intérêt des étudiants qui est double

- D'une part, augmenter les chances de passer à l'année supérieure
- D'autre part, d'éviter que des étudiants manquant des connaissances exigées perturbent la progression des étudiants avançant dans la norme.

Si les étudiants non-inscrits sont autorisés à assister aux enseignements théoriques en tant que auditeurs libres, il est tout de même dans leur intérêt de valider les prérequis (et d'y consacrer le temps nécessaire) en temps utile afin de pouvoir conclure leur Bachelor sans dépasser la limite des 10 semestres.

La participation aux enseignements pratiques (stages de sémiologie, travaux dirigés, enseignement par simulation) **est conditionnée de façon stricte par la validation des prérequis.**

Nous tenons à souligner que les enseignements de chimie générale, chimie TP, chimie organique 1 et 2, ainsi que physique 1 ne sont pas considérés comme prérequis pour les cours des 2^{ème} et 3^{ème} année, d'orientation clinique. Cependant leur validation, passant par l'examen, est obligatoire pour obtenir le diplôme de Bachelor. Nous recommandons aux étudiants de les valider au début de leur parcours ; l'université n'offrira pas d'ECTS sans validation des examens correspondants, qui resteront les mêmes pour tous les étudiants.

Nous détaillons ci-dessous les prérequis pour les différents enseignements, semestre par semestre.

Semestre 3 :

INTITULE

PREREQUIS

Introduction à l'examen clinique
Module transversal cardio-respiratoire
Module transversal appareil digestif
Module transversal appareil locomoteur
Stages de sémiologie

Anatomie 1 et 2 + TP,
 Histologie 1 et 2 + TP,
 Biologie du développement,
 Biochimie et patho-biochimie,
 Physiologie animale
 Physique 2
 Découverte du médicament

L'inscription à ces enseignements en S3 est autorisée avec un maximum de 2 pré-requis non validés

L'inscription en S4 exige la validation de tous les prérequis sauf 1

*L'inscription en S5 exige la validation de **tous** les prérequis*

Anatomie sur le vivant (TD)

Anatomie 1 et 2

Validation obligatoire du prérequis

Compétences transversales 1

pas de prérequis

Biomédecine quantitative

Santé Publique 1

Statistiques

Validation obligatoire du prérequis

Stage de soins d'urgence 1

Enseignement obligatoire (pas de prérequis)

Semestre 4 :

INTITULE

PREREQUIS

Module transversal hormonologie-reproduction

Module transversal revêtement cutané

Module transversal neuro-organes des sens

Module transversal rein-appareil urinaire

Stages de sémiologie

Anatomie 1 et 2

Histologie 1 et 2

Physiologie animale

Biologie du développement,

Biochimie et patho-biochimie,

Physique 2

Découverte du médicament

L'inscription en S4 exige la validation de tous les prérequis sauf 1

*L'inscription en S5 exige la validation de **tous** les prérequis*

Radio-anatomie 1 (TD)

Anatomie 1 et 2

Anatomie sur le vivant

Physique 2

Tolérance pour physique 2

Microbiologie 1

Biologie cellulaire&moléculaire 1, 2

Biologie du développement

Validation obligatoire du prérequis

Santé publique 2

Santé Publique 1

Statistiques

Biomédecine quantitative

Validation obligatoire du prérequis

Simulation (TD)

inscrits au module transversaux

Validation obligatoire du prérequis exigible pour les modules transversaux

Semestre 5

INTITULE	PREREQUIS
Module Bioclinique Pathologie Générale Module Bioclinique Génétique Médicale Module Bioclinique Immuno-hématologie Module Bioclinique Action du Médicament Module Bioclinique Oncologie Générale Stages hospitaliers	Anatomie 1 et 2 Histologie 1 et 2 Physiologie animale Biologie du développement, Biochimie et patho-biochimie, Physique 2 Découverte du médicament Biologie cellulaire&moléculaire 1,2 Biologie du développement
<i>L'inscription en S5 exige la validation de tous les prérequis sauf 1</i> <i>L'inscription en S6 exige la validation de tous les prérequis</i>	
Radio-anatomie 2 (TD)	Anatomie 1 et 2 Anatomie sur le vivant Physique 2 Radio-anatomie 1
<i>Validation obligatoire du prérequis</i>	
Microbiologie 2	Microbiologie 1 Biologie cellulaire&moléculaire 1,2 Biologie du développement
<i>Validation obligatoire du prérequis</i>	
Médecine générale Stage de médecine générale	modules transversaux S3 et S4 Santé publique 1 et 2
<i>Tolérance pour 2 modules Semestre 3 et S4</i>	
Compétences transversales 2	Compétences transversales 1 Statistiques Biomédecine quantitative
<i>Validation obligatoire du prérequis</i>	
Simulation	modules transversaux S3 et S4
<i>Tolérance 2 modules S3/S4</i>	
Stage de médecine d'urgence 2 : <i>Enseignement obligatoire</i>	stage de médecine d'urgence 1

Semestre 6

INTITULE	PREREQUIS
Modules de pathologie	Anatomie 1 et 2 Histologie 1 et 2 Physiologie animale Biologie du développement, Biochimie et patho-biochimie, Physique 2 Découverte du médicament Biologie cellulaire&moléculaire 1,2 Biologie du développement
Module de pathologie cardio-vasculaire	Module transversal cardio-respiratoire*
Module de pathologie respiratoire	Module transversal cardio-respiratoire*
Module de pathologie neurologique	Module transversal neuro-sensoriel*
Module de pathologie locomotrice	Module transversal locomoteur*
<i><u>Tolérance pour 1 cours de prérequis</u></i>	
<i><u>*obligatoire pour le module de pathologie correspondant</u></i>	
Microbiologie 3	Microbiologie 1 et 2 Biologie cellulaire&moléculaire 1, 2 Biologie du développement
<i><u>Tolérance pour microbiologie 2</u></i>	
Santé Publique&e-health	Santé publique 1 et 2 Biomédecine quantitative Statistiques
<i><u>Validation obligatoire du prérequis</u></i>	
Compétences transversales 3	Compétences transversales 1 & 2 Statistiques Biomédecine quantitative
<i><u>Validation obligatoire du prérequis</u></i>	
Simulation	
Stages hospitaliers	modules transversaux S3/S4 année
<i><u>Tolérance pour 1 module S3/S4</u></i>	
Exercices d'imagerie	Radio-anatomie 1 et 2
<i><u>Validation obligatoire du prérequis</u></i>	

Annexe 1.923.1 Bachelor en Sciences sociales et éducatives

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives met l'accent sur l'intervention sociale (pédagogie sociale/travail social) et dote l'étudiant d'une base théorique, pratique et méthodologique qui ouvre sur un large éventail de perspectives d'emploi et de recherche dans le domaine social et éducatif.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences sociales et éducatives est capable de :

- a) Analyser des défis sociaux dans différentes phases de la vie et en relation avec différents contextes institutionnels du travail social et éducatif (comme par exemple la pauvreté et l'inégalité des chances, la diversité, la violence ou la discrimination de groupes) ;
- b) Expliquer les rapports entre individu, groupe et société dans leur multidimensionnalité ;
- c) Utiliser les méthodes de recherche sociale et pédagogique pour l'étude des questions scientifiques ;
- d) Discuter de manière critique la fonction sociétale de l'intervention sociale (contradictions, tensions, enjeux) ;
- e) Concevoir et mettre en œuvre des programmes ou projets sociaux et éducatifs à différents niveaux, pour différents groupes cibles et en relation avec différentes étapes de la vie ;
- f) Appliquer des principes éthiques fondamentaux dans la conduite d'interventions sociales et éducatives : dignité humaine, respect, participation, égalité des chances.

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est proposé par la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales. Ses langues d'enseignement sont le français et l'allemand.

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications définies par l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en sciences sociales et éducatives offre deux types d'orientations possibles :

- La poursuite d'un master dans le domaine des sciences sociales et éducatives (sociologie, sciences éducatives, travail social, management social etc.) à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger ;
- L'intégration du marché de l'emploi : Les perspectives d'emploi couvrent de nombreux champs professionnels en relation avec les différents âges de vie et les multiples enjeux sociaux et éducatifs de notre société actuelle.

Les diplômés du Bachelor en Sciences sociales et éducatives ayant suivi, au-delà du cursus général, une formation approfondie en droit luxembourgeois dans le domaine d'assistance sociale et ayant effectué avec succès un ou plusieurs stages à raison de dix-huit (18) crédits ECTS ou de l'équivalent de quatre cent cinquante (450) heures de travail dans des services sociaux sous la supervision d'un assistant social, peuvent demander une autorisation d'exercice en tant qu'assistant social auprès du Ministère de la Santé du Luxembourg.

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences sociales et éducatives sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Allemand (B2)
- b. Français (B2)
- c. Anglais (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences sociales et éducatives est de quatre-vingt (80).

Parmi les 80 places disponibles, un maximum de quinze (15) places sont ouvertes pour des personnes disposant d'au moins trois (3) années d'expérience professionnelle à temps plein dans un domaine pertinent pour ce Bachelor. Les personnes remplissant ces critères pourront suivre leur étude dans un format de formation académique continue.

Le comité d'admission du programme est responsable de la sélection des candidats. La Direction du programme et la Coordination organisent la présélection des dossiers de candidature répondant aux critères d'admission. Les dossiers retenus sont évalués par au moins deux membres du comité d'admission selon les critères énumérés ci-dessous. Le comité peut procéder à un entretien (bilingue) avec le candidat s'il juge cela nécessaire. Le comité décide de la sélection finale conjointement avec la Direction des études.

Le comité d'admission est composé de la Direction du programme, de la Direction adjointe, et d'au moins deux autres personnes étant membres du corps enseignant-chercheur ou de l'administration du programme.

Les candidatures au Bachelor en Sciences sociales et éducatives sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidatures qualifiées pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères suivants :

- a) Parcours et résultats scolaires, évalués sur la base des relevés de notes de la dernière année de l'enseignement secondaire ;
- b) Expérience professionnelle dans le domaine social et éducatif, le cas échéant, évaluée sur la base du CV et des pièces justificatives fournies ;
- c) Activités extra-scolaires antérieures et éventuelles formations d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV et des pièces justificatives fournies ;
- d) Motivation, curiosité, disposition à apprendre et preuve d'engagement, évaluées sur la base de la lettre de motivation et d'un essai (développement d'un thème d'actualité) ;
- e) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, intérêt pour entreprendre des études universitaires, évaluées sur la base de l'essai d'admission et de la lettre de motivation ;
- f) Créativité et capacités d'analyse critique, évaluées sur la base de l'essai ;
- g) Respect des consignes à disposition sur le site internet du BSSE ;
- h) Compétences linguistiques.

Les candidatures sont sélectionnées en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, sur la base d'une évaluation pondérée, mais également selon un classement établi par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Les candidatures éligibles pour le parcours de formation continue sont évaluées selon les mêmes critères mais sélectionnées selon un classement distinct des autres candidats. Si les notes de la dernière année de l'enseignement secondaire ne sont pas disponibles, la note globale du dernier diplôme obtenu sera prise en compte.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est un programme qui peut

être suivi à temps plein ou à temps partiel. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Au premier semestre, l'étudiant suit des cours obligatoires pour dix-huit (18) crédits ECTS (cours dont le code commence par « M ») ainsi que trois (3) à quatre (4) cours optionnels (cours dont le code commence par « E ») pour arriver à trente (30) crédits ECTS, dont au moins un (1) cours issu d'un autre programme d'études. Les étudiants dans la formation continue et à temps partiel suivent le cours « *Professionsdialog* ».

Au deuxième semestre, le programme prévoit treize (13) crédits ECTS de cours obligatoires, deux (2) cours à quatre (4) crédits ECTS du groupe modulaire GM6 – spécialisation à choix (code « ME »), deux (2) thèmes prioritaires du groupe modulaire GM8 ainsi qu'un (1) cours à option pour un total de trente (30) crédits ECTS. Ces deux thèmes prioritaires devront être suivi au semestre 2 et au semestre 3 (parties I et II). Au semestre 5, l'étudiant(e) se spécialise et ne suit que la partie III de l'un de ces thèmes prioritaires (dix-huit (18) crédits ECTS au total).

Au troisième semestre, l'étudiant suit pour vingt-deux (22) crédits ECTS de cours obligatoires, s'inscrit dans un (1) cours à quatre (4) crédits ECTS du groupe modulaire M7, dans la partie II des deux (2) thèmes prioritaires du groupe modulaire GM8 choisis au deuxième semestre.

Au cinquième semestre, l'étudiant(e) suit pour douze (12) crédits ECTS de cours obligatoires, un (1) cours à quatre (4) crédits ECTS du module M7, un (1) cours à six (6) crédits ECTS du GM8 (partie III des thèmes prioritaires suivis), deux (2) cours optionnels.

Le module « Eléments de droit appliqué à l'intervention sociale » est obligatoire pour l'obtention de l'autorisation d'exercer en tant qu'Assistant social.

Pour accéder au mémoire de fin d'études, un étudiant doit avoir suivi avec succès tous les cours du groupe modulaire « Méthodes de recherche » ainsi que la partie III du thème prioritaire de son choix (BSSE-ME-301-307).

La langue d'enseignement d'un cours peut varier d'une année à l'autre.

Organisation de la formation continue : Les étudiant(e)s éligibles à la formation continue peuvent bénéficier d'une réduction de trente-sept (37) à quatre-vingt-dix (90) crédits ECTS à travers la procédure de validation des acquis professionnels visée à l'article 33(2) de la Loi. Les personnes concernées peuvent être dispensées du semestre de mobilité et ont la possibilité de suivre un programme plus flexible.

Plan d'études

Bachelor en Sciences sociales et éducatives : Plan des modules 2022/2023

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Langue	Type
GM1 - Contextes et cadres de l'intervention social (13 crédits ECTS requis)						
BSSE-M-1.01	Geschichte der Sozialen Arbeit	3	1	Obligatoire	All/Fr/Ang	CM
BSSE-M-1.02	Inklusion und Partizipation im Lebenszyklus	4	1	Obligatoire	All/Fr/Ang	CM
BSSE-M-1.03	Politische, soziale und rechtliche Systeme	3	2	Obligatoire	All	TP
BSSE-M-1.04	Le droit du travail social	3	3	Obligatoire	All/Fr/Ang	TP
GM2 - Groupe et société (9 crédits ECTS requis)						
BSSE-M-2.01	Sozialtheorie	5	1	Obligatoire	All	CM
BSSE-M-2.02	Sozial- und erziehungswissenschaftliche Konzepte Sozialer Arbeit	4	2	Obligatoire	All/Fr/Ang	CM

GM3 - Méthodes d'intervention (21 ECTS requis)

BSSE-M-4.01	Methoden I: Rationalitäten sozialer Interventionen: Möglichkeiten und Grenzen	6	2	Obligatoire	All/Fr/Ang	TP
BSSE-M-4.02	Methoden II: Kollektive Ansätze und Sozialpolitik	6	3	Obligatoire	All/Fr/Ang	TP
BSSE-M-4.03	Methoden III : Pratiques de l'enquête sociale, de l'écrit professionnel et de l'intervention sociale	6	5	Obligatoire	Fra	TP
BSSE-M-4.04	Éléments de droit social et d'éthique professionnelle appliqués au travail social	3	5	Obligatoire	Fra	TP

GM4 - Pratiques professionnelles (25 crédits ECTS requis)

BSSE-M-5.01	Recherche de pratiques sur le terrain I (stage)	7	3	Obligatoire	-	Stage
BSSE-M-5.02	Recherche de pratiques sur le terrain II	18	6	Obligatoire	-	Stage

GM5 - Méthodes de recherche (27 crédits ECTS requis)

BSSE-M-6.01	Grundlagen der Sozialforschung und Methoden wissenschaftlichen Arbeitens	3	1	Obligatoire	All	Cours
BSSE-M-6.02	Introduction aux méthodes qualitatives	3	1	Obligatoire	Fr	Cours
BSSE-M-6.03	Méthodes quantitatives (statistiques sociales)	3	3	Obligatoire	Fr	Cours
BSSE-M-6.04	Angewandte qualitative Sozialforschung	3	3	Obligatoire	All	Cours
BSSE-M-6.05	Angewandte quantitative Sozialforschung	3	5	Obligatoire	All/fra	Cours
BSSE-M-6.06	Mémoire de fin d'études	12	6	Obligatoire	All/Fra	Mémoire

GM6 - Individu, groupe et société - spécialisation (8 crédits ECTS requis)

BSSE-ME-2.03	Bildung und Erziehung	4	2	Obligatoire à choix	All/Fr/Ang	TP
BSSE-ME-2.04	Individuum und soziales Handeln (Psychologie)	4	2	Obligatoire à choix	All	TP
BSSE-ME-2.05	Gesellschaft und soziale Organisation (Soziologie)	4	2	Obligatoire à choix	All/Ang	TP
BSSE-ME-2.06	Kulturen und soziale Relationen (Anthropologie)	4	1	Obligatoire à choix	All/Fr/Ang	TP

GM7 Individu, groupe et société - approfondissement (8 crédits ECTS requis)

BSSE-ME-2.07	Gesellschaftstheorie und Sozialpolitik	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	TP
BSSE-ME-2.08	Trans und Queer Studies – Soziales und politisches Denken	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	TP
BSSE-ME-2.09	Anthropologische Theorien und Soziale Arbeit	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	TP
BSSE-ME-2.10	Ausgewählte Ansätze und Theorien	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	TP
BSSE-ME-2.11	Einführung in die Jugendforschung	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	TP

GM8 Thèmes prioritaires (18 crédits ECTS requis)

BSSE-ME-3.01. I- II-III	Behinderung und Nicht-Diskriminierung I- II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All/Fr/Ang	TP
BSSE-ME-3.02. I- II-III	Partizipation und digitale Gesellschaft	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All/Ang	TP
BSSE-ME-3.03- I- II-III	Unsicherheit, Gefährdung, Not: Praktiken sozialer Probleme I-II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All/Fr	TP
BSSE-ME-3.04. I- II-III	Migration, Interkulturalität und Diversität I-II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All	TP

BSSE-ME-3.05. I- II-III	Disparités et inégalités sociales en santé I	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	Fra/Ang	TP
BSSE-ME-3.06. I- II-III	Erziehung und Bildung in der Kindheit I-II- III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All	TP
BSSE-ME-3.07. I-II-III	Soziale Ungleichheit und Bildungschancen I-II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	Fra	TP

Options – (21 crédits ECTS requis selon liste publiée dans le Modulhandbuch en début de semestre)

Cours variables d'un semestre et d'une année à l'autre